CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

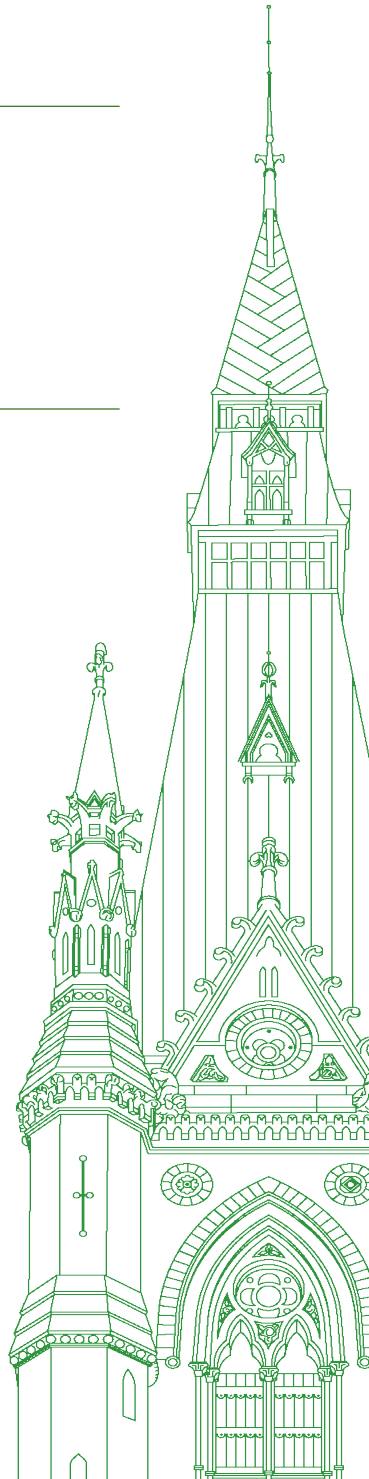
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 054

Le mardi 20 octobre 2026



Présidente : Karina Gould

Comité permanent des finances

Le mardi 20 octobre 2026

● (1005)

[*Traduction*]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 54e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 3 juin 2026 et à la motion adoptée par le Comité le mardi 22 septembre 2026, le Comité reprendra l'examen du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

J'aimerais prendre quelques instants pour souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Aujourd'hui, nous recevons l'honorable Rebecca Chartrand, ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique. Elle est accompagnée de sa sous-ministre, Valerie Gideon; de Georgina Lloyd, sous-ministre adjointe aux Affaires du Nord; et de Kim Pawley, directrice de l'Environnement et des ressources renouvelables.

Nous recevons également Simon Gruda Dolbec, conseiller juridique au ministère de la Justice.

Enfin, nous recevons Mélanie Campbell, directrice principale de la Politique stratégique à la Direction de la politique et de l'analyse économique du ministère des Ressources naturelles.

Cela étant dit, madame la ministre, vous disposez de cinq minutes pour vos observations préliminaires.

L'hon. Rebecca Chartrand (ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique): Bonjour. Je vous remercie, madame la présidente.

Kwe kwe. *Ulaakut*. *Tanshi*. Bonjour à toutes et à tous.

Madame la présidente, avant de commencer, j'aimerais reconnaître que nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé et non abandonné du peuple algonquin anishinabe.

Je vous remercie de me donner l'occasion de discuter des modifications proposées à la Loi sur les terres territoriales, contenues dans le projet de loi C-31, Loi no 2 d'exécution du budget de 2025.

Je tiens également à souligner la contribution de la Nunavut Tunngavik Incorporated, du gouvernement du Nunavut, ainsi que des autres gouvernements et organisations autochtones qui ont contribué à ce travail. Ces modifications répondent directement à des préoccupations soulevées par des partenaires inuits et comblent une lacune dans le cadre législatif actuel. Ces préoccupations ont été portées à notre attention en 2025, et elles étaient accompagnées d'une demande visant à ce que le gouvernement fédéral prenne des mesures avant que la responsabilité des terres et des ressources ne soit transférée au Nunavut l'an prochain.

Nous avons écouté. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les partenaires autochtones afin de bien comprendre l'enjeu et d'élaborer une solution pratique.

L'exploitation minière joue un rôle important dans l'économie du Nunavut. Elle soutient l'emploi, attire les investissements et crée des possibilités pour les communautés de l'ensemble du territoire. Depuis des décennies, le régime de libre accès offre un moyen prévisible d'acquérir des droits miniers et favorise l'exploration ainsi que la mise en valeur responsable des ressources. Il est important de préserver ces atouts à mesure que le secteur poursuit sa croissance. Les modifications proposées ne changeraient pas le régime de libre accès. Elles auraient plutôt pour effet de combler une lacune précise de ce régime.

À l'heure actuelle, les droits miniers peuvent être acquis automatiquement dans le cadre du régime de libre accès, mais aucun mécanisme clair ne permet au gouvernement fédéral d'intervenir dans les rares situations où une acquisition particulière ou la détention subséquente de droits soulève des préoccupations liées aux intérêts nationaux du Canada. Autrement dit, même si le régime fonctionne bien dans la plupart des cas, il ne comporte pas de mesure de protection ciblée pour les situations exceptionnelles présentant des risques pour la souveraineté, la sécurité ou les intérêts économiques du Canada.

Les partenaires inuits et le gouvernement du Nunavut ont soulevé cette préoccupation et demandé au gouvernement fédéral d'y répondre avant que le transfert des responsabilités prenne effet. Les modifications proposées permettraient de remédier à cette lacune en conférant au Parlement de nouveaux pouvoirs, ciblés et circonscrits, afin d'agir dans de telles circonstances exceptionnelles. Elles nous donneraient un moyen d'intervenir lorsqu'un risque particulier pour l'intérêt national est cerné, tout en préservant le cadre général du régime de libre accès qui soutient les investissements et la mise en valeur responsable des ressources.

Cette approche s'inscrit dans la même logique que les mesures prises dans d'autres administrations au Canada pour remédier à des vulnérabilités comparables dans les régimes de libre accès minier.

L'exercice de ces pouvoirs ne se ferait pas sans consulter les partenaires avec lesquels nous mettons en oeuvre l'Accord du Nunavut, notamment Nunavut Tunngavik Incorporated et le gouvernement du Nunavut. Cela reflète les mécanismes de cogestion qui sont au coeur de la gouvernance des terres et des ressources au Nunavut.

Il est important d'accomplir ce travail en temps opportun. Le 1er avril 2027, le Nunavut devrait commencer à assumer la responsabilité des terres et des ressources en vertu de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut, qui a été signée en janvier 2024 par le Canada, la Nunavut Tunngavik Incorporated et le gouvernement du Nunavut. Les modifications proposées visent à combler cette lacune avant que le transfert n'ait lieu. La mise en place de cette mesure de protection dès maintenant, avant le transfert des responsabilités, aidera le Nunavut et ses partenaires à aller de l'avant avec un cadre clair pour gérer ces situations si elles se présentent.

À titre de ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique, je crois que c'est ainsi que nous devons aborder les décisions qui touchent le Nord. Nous devons écouter les personnes et les gouvernements qui vivent avec les conséquences de ces décisions, comprendre les réalités sur le terrain et trouver ensemble des solutions. Cette approche nous permet de protéger nos intérêts nationaux tout en créant des possibilités pour le Nunavut de développer son économie et de mettre en valeur ses ressources de façon responsable.

Madame la présidente, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du Comité, pour votre étude du projet de loi C-31. Je demande respectueusement votre appui pour que ces modifications se concrétisent. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Meegwetch. *Qujannamiik*. *Marsi*. Merci.

● (1010)

La présidente: Merci, madame la ministre.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Jansen pour six minutes.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): J'essaie de comprendre pourquoi le gouvernement a besoin de ces pouvoirs étendus dans ce projet de loi. Le Canada a déjà légalement le pouvoir de bloquer les investissements étrangers qui menacent sa sécurité nationale. Est-ce exact?

L'hon. Rebecca Chartrand: Nous avons effectivement des mécanismes en place, mais nous devons aussi reconnaître que nous vivons une période sans précédent. Comme nous le savons à présent, nous possédons ce que le monde entier recherche en ce moment. Nous devons donc veiller à agir de manière responsable en tant que nouveau gouvernement.

Tamara Jansen: Nous avons effectivement le pouvoir de bloquer les investissements étrangers qui menacent notre sécurité nationale. Vous venez de le mentionner. Ainsi, en 2020, le gouvernement a empêché la société d'État chinoise Shandong Gold d'acquérir le projet aurifère Hope Bay au Nunavut. Est-ce exact?

L'hon. Rebecca Chartrand: La Loi sur Investissement Canada confère au gouvernement le pouvoir d'examiner les investissements de non-Canadiens...

Tamara Jansen: C'était très précis...

L'hon. Rebecca Chartrand: ... y compris pour des raisons de sécurité nationale.

Tamara Jansen: Vos réponses sont censées correspondre à mes questions.

L'hon. Rebecca Chartrand: Cependant, l'acquisition de concessions minières ne…

Tamara Jansen: Excusez-moi.

L'hon. Rebecca Chartrand: J'aimerais répondre à votre question.

La présidente: Je vais vous demander à toutes les deux de vous laisser mutuellement…

Nous ne nous comportons pas ainsi à ce comité.

Tamara Jansen: C'est comme cela depuis le tout début. La longueur des questions…

La présidente: Non, madame Jansen, il n'en va pas ainsi à ce comité.

Vous avez la parole. Vous disposez de six minutes. Vous pouvez utiliser ce temps. Je n'interviens généralement pas, sauf si des personnes parlent en même temps.

Tamara Jansen: J'invoque le Règlement.

La présidente: Non, vous avez la parole, madame Jansen.

Tamara Jansen: Je ne veux pas que mon temps de parole soit accaparé par cela. Depuis le tout début de ces séances — c'est un rappel au Règlement —, vous avez clairement indiqué que la longueur de ma question serait équivalente à celle de…

La présidente: Non, madame Jansen, vous avez déjà soulevé ce point. Pas moi. Je préside le Comité depuis un an maintenant. En général, je n'interviens pas, sauf si les choses dérapent ou si des personnes parlent en même temps.

Tamara Jansen: Si la ministre…

La présidente: Madame Jansen, c'est moi qui parle en ce moment. Vous avez la parole. Vous pouvez utiliser ce temps comme bon vous semble, d'accord?

Tamara Jansen: Je dois m'assurer que la ministre ne me prend pas mon temps de parole avec une réponse plus longue que ma question.

La présidente: Madame Jansen, c'est votre temps de parole. Vous pouvez demander à la ministre de répondre aux questions.

Tamara Jansen: C'est exact.

La présidente: C'est votre temps de parole. Je n'interviendrai pas, sauf si les choses dérapent, si les propos tenus sont inappropriés ou si vous parlez en même temps.

Tamara Jansen: Madame la ministre, je vais de nouveau poser une question.

En 2020, le gouvernement a bloqué la société d'État chinoise Shandong Gold. Est-ce exact? C'est tout ce que je demande. A-t-il pu bloquer cette opération, oui ou non?

● (1015)

L'hon. Rebecca Chartrand: Je pense qu'il faut le comprendre dans le contexte du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Tamara Jansen: Oh, oh!

L'hon. Rebecca Chartrand: L'avenir minier du Canada ne peut pas attendre. Nous devons nous assurer d'agir de manière responsable en tant que gouvernement.

Merci.

Tamara Jansen: Voici ma question suivante. Le projet de loi C-31 confère au Cabinet le pouvoir d'annuler des droits miniers qui ont déjà été accordés. Est-ce exact?

L'hon. Rebecca Chartrand: Madame Jansen, comme je l'ai mentionné, nous devons nous assurer d'être en mesure...

Tamara Jansen: C'est une question très simple.

L'hon. Rebecca Chartrand: ... de nous protéger en tant que pays, et nous continuerons de le faire...

Tamara Jansen: Ce projet de loi C-31 annulera des droits miniers qui...

L'hon. Rebecca Chartrand: ... à mesure que nous avançons.

Merci.

Tamara Jansen: ... ont déjà été accordés. Est-ce exact?

L'hon. Rebecca Chartrand: Madame Jansen, je ne comprends pas bien votre question.

Tamara Jansen: Je vais la poser de nouveau.

Le projet de loi C-31 confère au Cabinet le pouvoir d'annuler des droits miniers qui ont déjà été accordés.

L'hon. Rebecca Chartrand: J'essaie de vous expliquer que nous devons, étant donné la situation mondiale actuelle, veiller à protéger nos ressources minérales de manière responsable.

La présidente: Bon, je vais demander que l'on évite de parler en même temps, pour les interprètes.

Je suis certaine que vous aimeriez entendre la réponse à la question, madame Jansen.

Tamara Jansen: En fait, je n'obtiens pas de réponse à ma question.

Pour que les choses soient bien claires… Le projet de loi C-31 propose que le Cabinet puisse annuler des droits miniers existants dans l'intérêt national. Est-ce exact?

L'hon. Rebecca Chartrand: Madame Jansen, je pense qu'il faut comprendre chaque situation particulière.

Tamara Jansen: Oh, oh!

L'hon. Rebecca Chartrand: Nous devons nous assurer d'examiner minutieusement chaque situation avant de prendre une décision...

Tamara Jansen: Est-ce un oui ou un non?

L'hon. Rebecca Chartrand: ... et nous continuerons d'agir de manière responsable en tant que gouvernement dans chaque situation qui se présentera à nous.

Merci.

Tamara Jansen: Est-ce un oui ou un non? Peut-il annuler des droits miniers existants?

L'hon. Rebecca Chartrand: Madame Jansen, nous examinerons chaque situation en fonction des circonstances qui se présenteront. Dans certains cas, il est possible que nous annulions des droits miniers, mais ces situations feront l'objet d'un examen approfondi avant que de telles décisions soient prises.

Merci.

Tamara Jansen: Le projet de loi garantit-il le remboursement à l'entreprise de son investissement dans la prospection, oui ou non?

L'hon. Rebecca Chartrand: Madame Jansen, chaque situation fera l'objet d'un examen approfondi. S'il y a lieu d'indemniser l'entreprise, ce sera également pris en compte.

Tamara Jansen: Ma question était très claire: le projet de loi garantit-il le remboursement de l'investissement de l'entreprise dans la prospection, oui ou non?

L'hon. Rebecca Chartrand: Le projet de loi contient des dispositions qui garantissent que nous examinerons la question de l'indemnisation.

Tamara Jansen: Une disposition équivaut-elle à une garantie?

L'hon. Rebecca Chartrand: Madame Jansen, comme je l'ai dit, chaque situation doit être examinée très soigneusement, et nous voulons nous assurer d'agir de manière responsable en tant que gouvernement.

Oui, cela se pourrait dans certains cas, mais c'est hypothétique.

Tamara Jansen: Ce n'est pas une garantie pour tout le monde. Je comprends.

Est-ce qu'une juste valeur marchande est garantie pour les droits qui sont annulés?

L'hon. Rebecca Chartrand: Oui.

Tamara Jansen: D'accord.

Madame la ministre, d'après les modifications à l'article 12, c'est vous qui décideriez personnellement si une entreprise est indemnisée, n'est-ce pas?

L'hon. Rebecca Chartrand: Oui.

Tamara Jansen: Décidez-vous également du montant?

L'hon. Rebecca Chartrand: Encore une fois, madame Jansen, c'est une situation que nous examinerons minutieusement avant de nous prononcer.

Tamara Jansen: C'est vous qui déterminez le montant.

L'hon. Rebecca Chartrand: Oui.

Tamara Jansen: C'est dans votre…

Rien dans cette disposition ne vous oblige à indemniser l'entreprise pour ses pertes sur investissements réelles, n'est-ce pas?

L'hon. Rebecca Chartrand: C'est faux.

Tamara Jansen: Pardon?

L'hon. Rebecca Chartrand: C'est faux. Je pense que nous devons…

Tamara Jansen: Pouvez-vous m'indiquer où il est précisé que l'on est tenu de compenser les pertes d'investissement? Pouvez-vous me citer un article précis du document?

L'hon. Rebecca Chartrand: Oui. Je vais laisser la parole à ma sous-ministre.

Merci.

Tamara Jansen: Excusez-moi, mais je vais terminer, car il me reste très peu de temps.

Si une entreprise a investi 100 millions de dollars dans une concession minière parfaitement légale, le gouvernement pourrait annuler la concession et décider qu'aucune indemnité n'est due. Est-ce bien cela?

Bon, je vais continuer.

Imaginons qu'une société minière canadienne dépense 100 millions de dollars pour explorer un gisement minéral au Nunavut. Elle respecte toutes les règles et fait tout le travail nécessaire, après quoi elle est prête à construire une mine, mais pour en lancer l'exploitation, elle doit emprunter 300 millions de dollars supplémentaires à la banque.

Que pensez-vous que la banque dise si vous pouvez personnellement annuler les droits miniers de la société, si vous décidez que c'est dans l'intérêt national — notion qui n'est même pas définie —, sans garantir d'indemnisation? Le premier ministre croit-il vraiment que les banquiers vont prêter de l'argent pour un projet dont il peut simplement décider l'expropriation sans aucune indemnité?

Honnêtement, je ne comprends pas comment le gouvernement pense attirer des investissements dans le Nord en supprimant des droits de propriété légitimes. Vous prévoyez d'inscrire la confiscation de droits de propriété dans la loi et vous estimez que, tant que c'est au nom de l'« intérêt national », les gens l'accepteront. Voilà comment rendre le Canada peu attrayant pour les investisseurs.

La présidente: Merci, madame Jansen. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Sawatzky pour six minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre, de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Madame la ministre, comme vous l'avez mentionné dans vos observations préliminaires, le Nord du Canada revêt une importance croissante pour notre sécurité économique et nationale, d'autant que l'intérêt pour les minéraux critiques ne cesse de croître. Pouvez-vous expliquer en quoi ces modifications contribueront à protéger les intérêts nationaux du Canada, tout en permettant la poursuite d'une exploitation minière responsable au Nunavut?

● (1020)

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question.

Nous devons, au vu de la situation actuelle, veiller à défendre notre souveraineté et nos intérêts nationaux. Nous savons que nous possédons ce que le monde entier recherche, et nous voyons les efforts déployés par le premier ministre pour renforcer les relations avec d'autres pays. Nous recherchons des partenaires, afin de garantir la commercialisation de nos minéraux. Nous cherchons également à nous diversifier. Nous continuerons donc de travailler dans ce sens avec nos partenaires dans les territoires, ainsi que dans l'ensemble du pays.

Merci.

Jake Sawatzky: Merci.

Je suis tout à fait d'accord qu'en ce moment, en particulier dans le Nord, il est très important de prêter attention à ces questions.

Le régime de libre accès joue un rôle important dans le soutien à la prospection minière et à l'activité économique au Nunavut. Ces modifications visent à répondre à des circonstances exceptionnelles sans remplacer le système actuel. Pouvez-vous expliquer comment ces modifications permettront de préserver le régime de libre accès tout en répondant à des préoccupations potentielles en matière de sécurité nationale?

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question.

Le principe de libre accès comprend le droit d'accéder librement aux terres publiques pour y chercher des minéraux appartenant à la Couronne, le droit d'acquérir des concessions minières et d'obtenir le titre de propriété sur les minéraux, ainsi que le droit d'exploiter ou d'extraire les minéraux découverts. Rien de tout cela ne changera.

Au Nunavut, le principe du libre accès fait partie de la réglementation minière depuis les années 1930. Il fait partie intégrante de la réglementation minière actuelle du Nunavut.

Comme nous le savons, le transfert des responsabilités aura lieu le 1er avril 2027. Nous travaillons avec le gouvernement du Nunavut pour nous assurer que sa législation tienne également compte de ce projet de loi.

Jake Sawatzky: Merci.

J'ajouterai à cela que les minéraux critiques sont essentiels dans de nombreuses technologies modernes pour lesquelles la demande augmente dans le monde entier, et qu'ils revêtent une importance croissante pour la sécurité économique du Canada et la résilience de ses chaînes d'approvisionnement.

Comment ces modifications aideront-elles à garantir que les ressources en minéraux critiques du Canada contribuent à notre sécurité économique à long terme et à la résilience de nos chaînes d'approvisionnement ici, au pays?

L'hon. Rebecca Chartrand: Merci. C'est une excellente question.

Il nous faut reconnaître, entre autres, que la sécurité économique passe par un accès fiable à des ressources et à des marchés qui protègent la prospérité de notre nation. En ce qui concerne le Canada, les ressources minérales jouent un rôle important dans le travail que nous accomplissons pour garantir notre souveraineté. Nous voulons nous assurer de conserver le contrôle des chaînes d'approvisionnement. Nous voulons aussi garantir la stabilité des revenus et la création d'emplois.

Ce sont là autant d'aspects importants sur lesquels nous travaillons dans le cadre des priorités du gouvernement.

Jake Sawatzky: Merci, madame la ministre.

Les partenaires autochtones jouent un rôle important dans le développement d'une exploitation responsable des ressources et dans la prise de décisions concernant les terres et les collectivités du Nunavut. Pouvez-vous expliquer brièvement le dialogue que le gouvernement a entretenu avec le gouvernement du Nunavut et les organisations autochtones locales dans l'élaboration des modifications proposées?

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question.

Nous collaborons activement avec le premier ministre du Nunavut, M. Main, et la présidente de la Nunavut Tunngavik Inc., la NTI, qui collabore également avec des organisations inuites.

C'est quelque chose que les Nunavummiut ont demandé en matière de sécurité nationale. Nous savons que le monde entier convoite nos ressources. Les Nunavummiut veulent donc s'assurer que leurs terres et leurs ressources sont également protégées. C'est en partie pour cette raison que nous menons ce travail.

En ce qui concerne les consultations, nous veillerons toujours à respecter nos obligations. L'article 5 de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, par exemple, prévoit que le Canada prenne, en consultation et en collaboration avec les groupes autochtones, toutes les mesures nécessaires pour assurer la conformité des lois fédérales avec la Déclaration, et nous continuerons de les consulter là où cela s'avère nécessaire.

Merci.

Jake Sawatzky: Merci.

Madame la présidente, pouvez-vous me dire lorsqu'il ne me restera plus qu'une minute? Je vous remercie.

Pour faire suite à cette question, en quoi ces modifications serviront-elles la souveraineté du Canada dans l'Arctique tout en promouvant la réconciliation et en garantissant le respect des droits, des intérêts et des points de vue des Inuits?

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question.

Encore une fois, nous travaillons main dans la main avec les dirigeants inuits de tout l'Inuit Nunangat. Nous voulons nous assurer que la souveraineté dans l'Arctique occupe une place centrale dans le travail que nous menons en matière d'exploration minière.

Nous voulons garantir le contrôle des ressources, ce qui suppose aussi le contrôle du territoire. Nous voulons nous assurer que nous gérons les minéraux de l'Arctique d'une manière qui renforce notre compétence nationale dans la supervision de nos actifs stratégiques. Nous savons qu'il y a, dans l'ensemble des territoires, des projets en cours que nous souhaitons continuer d'appuyer.

Encore une fois, la sécurité des chaînes d'approvisionnement occupe une place importante dans notre travail. C'est pourquoi une étroite collaboration avec le gouvernement du Nunavut constitue un élément important de ce processus.

● (1025)

Jake Sawatzky: Je vous remercie, madame la ministre.

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

[*Français*]

Madame Gill, bienvenue au Comité. La parole est à vous pour six minutes.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci, madame la ministre, de comparaître aujourd'hui devant nous relativement au projet de loi C-31.

J'ai une question concernant la Loi sur les terres territoriales et, plus précisément, la sécurité nationale. Nous nous sommes demandé si les modifications proposées faisaient partie de revendications des Américains lors des négociations sur l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, ou ACEUM, qui n'ont pas été fructueuses.

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Il n'y en a eu aucune pour l'instant.

[*Français*]

Marilène Gill: Ne pouvez-vous pas me dire si ça a été discuté? En fait, dans le document qu'a fourni le ministère des Finances, on dit que le gouvernement fédéral pourrait annuler des droits miniers dans une situation où cela nuit à d'autres intérêts nationaux. Alors, nous nous sommes demandé de quels intérêts nationaux il s'agissait, si ce n'étaient pas ceux du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vais céder la parole à la sous-ministre.

Je dois monter le son.

[*Français*]

Valerie Gideon (sous-ministre, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Si j'ai bien compris votre question, vous voulez savoir si ce sont les intérêts liés aux négociations avec les États-Unis qui ont motivé les modifications proposées à la loi. Ce n'est pas le cas. C'est une demande qui a été faite par Nunavut Tunngavik Incorporated, ou NTI, sachant qu'on s'en va vers la dévolution des responsabilités au gouvernement du Nunavut. Il s'agit d'essayer d'adopter une approche très semblable à ce que l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont fait.

Ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir d'enjeux de sécurité nationale, mais ce n'est pas ce qui a motivé ça.

Marilène Gill: En fait, ça, c'était la première partie de la question. La deuxième partie concernait le fait que, dans le document du ministère, on parle d'intérêts nationaux, au pluriel. Donc, nous nous sommes demandé de quels intérêts nationaux il s'agissait. Si on ne parle pas simplement des intérêts du Canada, de quelles autres nations parle-t-on?

C'est aussi pourquoi je vous ai posé la question sur l'ACEUM. Est-ce que c'était une demande des Américains?

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Merci. C'est une question importante.

Nous avons constaté que la loi actuelle comporte des lacunes en matière d'administration des ressources minières au Nunavut. Compte tenu de la demande mondiale de minéraux critiques actuellement, il est nécessaire de moderniser ces dispositions. C'est là l'objectif de ce travail.

La souveraineté du Canada dans l'Arctique et sa sécurité économique dépendent de la mise à jour de ces aspects administratifs.

[*Français*]

Marilène Gill: Sauf votre respect, madame la ministre, on a parlé de nations au pluriel. De toute façon, la loi, théoriquement, selon l'intention du législateur, donnerait une plus grande autonomie au Nunavut. Donc, est-ce qu'ici, quand on parle d'intérêts nationaux, on parle de ceux du Nunavut?

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question, madame Gill.

En ce qui concerne les conséquences potentielles pour les partenaires internationaux, nous examinons tout accord de libre-échange ou accord de protection des investissements étrangers concerné, et ils seront évalués au cas par cas. Nous sommes tout à fait ouverts et nous tenons à inspirer confiance aux investisseurs potentiels.

[*Français*]

Marilène Gill: Ça ne répond pas exactement à ma question, mais on a tout de même une piste de réflexion. Je vais passer à une autre question.

Vous avez dit à de nombreuses reprises que le gouvernement souhaitait consulter les Premières Nations et les Inuits et répondre à ses obligations envers eux en vertu de l'article 35 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Ça tombe sous le sens. Toutefois, vous savez, bien sûr, que la common law n'impose aucune obligation de consulter. C'est indiqué dans la section 14 du projet de loi. Oui, on a signé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, mais la mise en œuvre n'est pas complète.

Donc, qu'est-ce que ça veut dire pour les Inuits du Nunavut? Est-ce que ça veut dire que c'est entre vos mains, en fait, l'obligation de consulter? Sinon, est-ce que vous vous engagez, devant le Comité, à faire en sorte que la consultation et la question du consentement fassent partie de vos démarches concernant le Nunavut?

Je sais qu'ils sont partie prenante dans cette modification à la Loi sur les terres territoriales, mais est-ce que vous vous engagez tout de même, devant le Comité, à faire en sorte qu'ils soient dûment consultés et à vous assurer qu'ils consentent à ces décisions qui seront prises par vous, comme nous l'avons entendu lors des derniers témoignages?

● (1030)

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Comme je l'ai mentionné précédemment, nous collaborons avec le gouvernement du Nunavut, ainsi qu'avec la présidente de la NTI. Nos discussions se poursuivent. J'ai d'ailleurs parlé avec la présidente Gloria Uluqsi il y a quelques jours. Nous travaillons main dans la main pour nous assurer de relever le défi du moment, qui est de garantir la sécurité nationale tout en cherchant à renforcer l'exploration minière dans tout le Nord.

[*Français*]

Marilène Gill: Vous avez parlé de ce que vous avez fait dans le passé, en disant que vous les aviez rencontrés et que vous aviez communiqué avec eux, mais je parle également de l'avenir. Un engagement, c'est plutôt pour l'avenir.

Je sais que vous travaillez, comme vous le dites, main dans la main, mais est-ce que vous vous engagez également à les consulter et à obtenir leur consentement?

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Merci de soulever cet aspect. Il est important.

Des consultations sur la réglementation sont en cours, et nous continuons à travailler sur l'ordre des choses. Nous continuerons sans aucun doute de consulter les détenteurs de droits et de collaborer avec eux.

[*Français*]

La présidente: Merci, madame Gill.

Merci, madame la ministre.

La parole est maintenant à M. Lefebvre pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Merci, madame la présidente.

Bonjour, tout le monde.

Merci, madame la ministre, d'être avec nous aujourd'hui.

L'article 286 du projet de loi C-31 permet au gouvernement fédéral d'annuler des droits miniers, de bloquer de nouveaux droits exclusifs d'exploration et d'empêcher certaines transactions au Nunavut au nom de l'intérêt national.

Madame la ministre, j'aimerais connaître votre propre définition d'« intérêt national ».

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question.

Lorsque nous examinons les intérêts nationaux, nous prenons en compte toute situation hypothétique susceptible de porter atteinte à la souveraineté nationale. Nous n'avons pas de définition stricte pour l'instant, car nous voulons nous assurer que le Nunavut dispose du pouvoir nécessaire pour déterminer ce qui pourrait être considéré comme relevant de ces termes.

Je vais céder la parole à RNCan.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Merci, madame la ministre. Vous avez répondu à ma question: vous n'avez pas de définition précise d'« intérêt national ».

Comment pensez-vous que les partenaires financiers, comme les banques, vont réagir à un projet de loi comme celui-là, qui permet au gouvernement de bloquer des droits exclusifs d'exploration et d'empêcher des projets miniers qui ont déjà été approuvés?

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Je vous remercie de cette question. Je pense que ce que nous faisons, c'est renforcer la confiance dans nos systèmes de réglementation.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Je veux juste être sûr que j'ai bien compris. Avez-vous dit qu'on améliorait la confiance?

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Tout à fait. Je pense que le travail que nous menons au sein de ce nouveau gouvernement vise à réduire les formalités administratives, ce qui comprend notamment le renforcement de l'efficacité des dispositions réglementaires.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Madame la ministre, en tout respect, je dois vous relancer.

Vous nous dites qu'on va pouvoir bloquer des projets miniers au nom de l'intérêt national. Nous avons des ressources naturelles incroyables au Canada. Nous avons de grandes richesses. Le projet de loi C-31 permet de bloquer des projets au nom de l'intérêt national, alors que le terme « intérêt national » n'est pas défini, et vous nous dites que ça va donner de la confiance à des investisseurs.

Vous savez que, présentement, des minéraux, on en retrouve partout dans le monde. Les grands investisseurs peuvent aller investir partout dans le monde. Ici, on a des délais pour les permis, on est embourbé dans la bureaucratie et, là, il n'y a aucune définition d'« intérêt national » dans le projet de loi C-31. Vous n'êtes pas capable de définir ce qu'est un intérêt national, et vous me dites que ça va sécuriser les investisseurs.

Madame la ministre, s'il vous plaît, est-ce que vous allez mettre à l'intérieur du projet de loi C-31 une définition claire de l'intérêt national?

● (1035)

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Comme je l'ai mentionné plus tôt, la notion d'« intérêt national » n'a pas encore été pleinement définie, car c'est un travail qui reste à faire en partenariat avec les dirigeants du Nunavut, par exemple.

Je tiens à souligner qu'en ce qui concerne le secteur minier, les investissements sont principalement déterminés par des facteurs externes tels que les cours mondiaux des matières premières et la demande du marché, et cela ne change pas. Comme le montre le travail que mène le premier ministre, il noue des partenariats et attire des investissements au Canada, et cela ne changera pas.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Madame la ministre, je vais vous donner la chance de répondre à nouveau.

Je ne peux pas croire que vous pensez que le fait qu'on ne définit pas clairement l'intérêt national dans un projet de loi comme celui-là va rassurer les partenaires financiers et les banquiers pour ce qui est d'investir dans des projets miniers au Canada, alors qu'ils peuvent investir n'importe où dans le monde. Il n'y a pas de définition claire à l'intérieur du projet de loi.

Est-ce que vous vous engagez à inclure une définition claire de l'intérêt national dans le projet de loi et à rendre publique chacune des décisions qui vont être prises, selon vous, en fonction de l'intérêt national?

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Je pense qu'il est important de noter que l'Ontario et le Québec n'ont pas non plus défini cette notion, et cela ne les préoccupe pas.

Ce dont il est question ici, à mon sens, c'est de la réduction des risques. Je crois que nous renforçons des pouvoirs qui peuvent servir la souveraineté de ce pays à l'avenir. Nous vivons une période sans précédent. Nous ne pouvons donc pas nous arrêter à des hypothèses. En même temps, nous devons moderniser notre administration et combler les lacunes que nous y constatons.

La présidente: Merci, madame la ministre. Nous allons devoir en rester là.

[*Français*]

Merci, monsieur Lefebvre.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant donner la parole à M. Leitão pour cinq minutes. Je vous en prie.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour. Bienvenue au comité des finances.

C'est à mon tour de poser quelques questions, mais je pense que nous devrions revenir sur certaines des questions soulevées plus tôt, notamment au sujet de la supposée suppression de droits de propriété et de toutes les inquiétudes relatives à l'intérêt national. Je commencerai par dire que les partenaires financiers ne seront pas effrayés par ces dispositions. Ils comprennent ce qu'est l'intérêt national. Ils ont l'habitude de composer avec. En fait, ce que nous faisons ici, c'est harmoniser la loi avec ce qui existe déjà dans d'autres provinces — du moins l'harmoniser dans une certaine mesure avec ce qui existe au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick — jusqu'à ce que le Nunavut assume l'entière responsabilité de l'exploitation des droits miniers. Je pense donc que ce n'est vraiment pas un problème. Au contraire, nous essayons de clarifier la situation.

À un moment donné, madame la ministre, vous alliez demander à Mme Campbell de donner un peu plus de détails sur cette question, puis nos collègues d'en face vous ont brusquement coupé la parole. Peut-être pourriez-vous donner à Mme Campbell ou à Mme Gideon l'occasion d'en dire plus sur ces questions?

Une chose qui m'intéresse beaucoup aussi, c'est cette idée selon laquelle nous supprimerions des droits de propriété. Je ne pense pas que ce soit le cas, mais si vous pouviez nous en dire davantage à ce sujet, je vous en serais reconnaissant.

L'hon. Rebecca Chartrand: Madame Campbell, allez-y, je vous en prie.

Melanie Campbell (directrice principale, Politique stratégique, Direction de la politique et de l'analyse économique, ministère des Ressources naturelles): Merci.

Dans le cadre de la conférence des ministres de l'Énergie et des Mines et du groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière, Ressources naturelles et nos partenaires de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC, ont collaboré étroitement avec les provinces et les territoires sur des questions liées aux minéraux critiques, à la sécurité économique et à l'évolution des régimes de tenure minière. C'est vraiment de cette évolution qu'il s'agit. Les régimes de tenure minière ont été créés il y a près de 100 ans. Bon nombre de ces systèmes n'ont pas été modernisés depuis, et ils doivent en quelque sorte s'adapter à leur époque.

Plus tôt cette année, les ministres de l'Énergie et des Mines ont également réaffirmé l'importance de protéger les ressources minérales du Canada et les chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels, notamment par des mesures visant à garantir que les concessions minières et les investissements correspondent bel et bien aux intérêts économiques et de sécurité du Canada. Comme vous l'avez mentionné, plusieurs provinces ont déjà pris des mesures pour renforcer certains aspects de leurs cadres de gestion des droits miniers. Les autorités de tout le pays continuent également de partager des renseignements et des pratiques exemplaires concernant les progrès réalisés par le groupe de travail fédéral-provincial-territorial.

Les modifications proposées à la Loi sur les terres territoriales reflètent cette collaboration élargie. Elles garantissent véritablement que le gouvernement fédéral prenne les mesures qui s'imposent dans les domaines où il conserve la responsabilité des droits miniers, tout en préparant le Nunavut au transfert des responsabilités. Alors que les provinces et les territoires ont pris des mesures pour moderniser leurs propres cadres réglementaires, il est également important que nous, en tant que gouvernement fédéral, montrions l'exemple dans les domaines qui relèvent toujours de la compétence fédérale, y compris au Nunavut, à l'approche du transfert des responsabilités.

● (1040)

Carlos Leitão: Très bien. Merci beaucoup.

Madame la ministre, vous tentiez également tout à l'heure d'expliquer la différence entre ce que nous faisons ici et ce que prévoit la Loi sur Investissement Canada. Une fois de plus, on vous a coupé la parole dans votre explication.

Dans le peu de temps qui nous reste, pourriez-vous peut-être nous l'expliquer à nouveau? Sinon, Mme Gideon pourrait-elle le faire?

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

[*Français*]

La parole est maintenant à Mme Gill pour deux minutes et demie.

Marilène Gill: Merci beaucoup, madame la présidente.

Mes questions concernent toujours les modifications proposées à la Loi sur les terres territoriales.

Le projet de loi propose la possibilité d'annuler des droits miniers. On en parle depuis tout à l'heure. Nous nous sommes demandé s'il y avait eu des situations où ça s'était avéré nécessaire. Vous avez mentionné, en début de rencontre, que la situation était exceptionnelle et que ça demandait des modifications à la Loi tout aussi exceptionnelles.

Donc, est-ce que vous pouvez nous donner des exemples de moments où ça s'est avéré nécessaire?

[*Traduction*]

Melanie Campbell: Merci, madame la présidente.

En ce qui concerne la Loi sur Investissement Canada, celle-ci s'applique lorsque [*difficultés techniques*] relève en réalité de la compétence du ministère de l'industrie, des sciences et de l'économie, ISDE. C'est ce ministère qui possède actuellement la compétence décisionnelle, mais RNCan contribue à fournir des renseignements sur ces décisions en procédant à des examens de ces entreprises et de ces ventes. Cependant, la Loi sur Investissement Canada ne s'applique pas aux concessions minières, car celles-ci ne constituent pas une entité commerciale. Ce n'est pas une entité commerciale qui est vendue.

L'hon. Rebecca Chartrand: Je ne crois pas qu'on puisse se livrer à des hypothèses à ce stade. Toutefois, si nous devions le faire, je pourrais citer un exemple. En effet, comme nous cherchons à… Comme nous le savons tous, nous cherchons à renforcer notre présence en matière de défense nationale dans le Nord. Nous pourrions vouloir nous assurer que ces zones bénéficient d'un soutien adéquat. Nous voulons également assurer...

[*Français*]

Marilène Gill: Excusez-moi de vous interrompre, mais le temps file.

Donc, il n'y a pas eu d'annulation. On n'a pas eu besoin de le faire. Il n'y a pas eu de situation qui...

[*Traduction*]

La présidente: Est-ce que l'interprétation ne fonctionne pas? N'y avait-il pas d'interprétation?

L'hon. Rebecca Chartrand: Je suis désolée, mais le volume de l'interprétation en anglais ne cesse de monter et de descendre. Si votre question était de savoir si nous avions annulé quelque chose, je vous réponds que nous n'avons rien annulé à ce jour, car la procédure n'est pas encore terminée.

[*Français*]

Marilène Gill: Cependant, est-ce qu'il y aurait eu un besoin? C'est un peu ça, l'idée. Si on change une loi, c'est parce qu'il y avait un besoin à un certain moment ou des situations qui le nécessitaient.

Sinon, si on va un peu plus loin, est-ce que ça veut dire que le processus actuel d'attribution des droits miniers est insatisfaisant? Nous nous sommes demandé pourquoi on ne travaillait pas en amont plutôt qu'en aval. Alors, est-ce que c'était vraiment nécessaire? Est-ce parce qu'on ne fait pas confiance au processus actuel?

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Merci pour cela, et merci pour vos questions.

Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un dernier recours lorsque les autres solutions ont échoué ou que les risques sont inacceptables. Je pense que nous devons aller au-delà des annulations habituelles, car il peut y avoir des circonstances plus graves pour lesquelles nous ne disposons pas actuellement de protections.

● (1045)

[*Français*]

Marilène Gill: Donc, vous dites que ça ne s'est jamais avéré nécessaire. On ne sait pas exactement ce qui le nécessiterait, mais on a quand même confiance dans le processus. Donc, c'est un peu comme attacher sa ceinture de sécurité sans savoir si ça va nous servir. Tous les pouvoirs, de toute façon, sont entre vos mains également.

Je pense que c'était tout le temps qui m'était imparti, madame la ministre.

La présidente: Merci, madame Gill.

[*Traduction*]

L'hon. Rebecca Chartrand: Puis-je répondre rapidement à cela?

La présidente: Non, vous ne pouvez pas. Nous n'avons plus le temps. Vous pouvez envoyer une réponse par écrit si vous voulez.

Monsieur Zimmer, vous disposez de cinq minutes.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre, d'être venue aujourd'hui.

Nous comprenons bien une chose concernant l'exploitation minière et l'investissement dans le Nord, en particulier au Nunavut: la confiance est primordiale. L'exploitation minière fait en effet son retour au Nunavut grâce à l'attitude proactive du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ces derniers ont adopté l'idéologie libérale de fermeture des mines au cours des 10 dernières années, et la dernière mine devrait fermer cette année. Une fonctionne, l'autre non. Je pense que tout ce qui pourrait menacer cette confiance inquiète beaucoup de monde.

Voici un article publié, en anglais, dans le *Nunatsiaq News* le 15 octobre 2026. « Un projet d'amendement à la loi sur les terres fédérales pourrait compliquer le transfert des responsabilités »; ce sont les paroles du premier ministre. En dépit de ce que nos collègues libéraux veulent faire croire aux Canadiens, lorsque le premier ministre s'inquiète de cette question, nous devrions nous en inquiéter également. Selon l'article:

> Les modifications apportées par Ottawa à sa Loi sur les terres territoriales pourraient mettre des bâtons dans les roues du processus de transfert des responsabilités au Nunavut, estime le premier ministre territorial John Main.
>
> Il s'exprimait devant un comité permanent du Sénat sur les peuples autochtones le 6 octobre, lors d'une séance sur les droits miniers dans ce territoire.

Madame la ministre, quelle est votre réponse aux préoccupations du premier ministre?

L'hon. Rebecca Chartrand: Nous comprenons que c'est ce qu'ont rapporté les médias, mais je crois qu'il y a un petit malentendu qu'il convient de rectifier.

Il faut reconnaître qu'il y a ici un enchaînement des étapes. Ce projet de loi n'est pas encore adopté à l'heure actuelle. Nous savons que nous devons respecter le calendrier du transfert de responsabilités, fixé au 1er avril 2027. D'après ce que nous comprenons, le gouvernement du Nunavut adoptera un projet de loi similaire. D'ici là, nous allons de l'avant...

Bob Zimmer: Avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, cela ne répond pas vraiment à la préoccupation du premier ministre. Vous dites qu'ils vont s'aligner sur votre projet de loi, mais on n'en déduit pas pour autant que vous redonnez le contrôle aux Nunavummiut.

Il est indéniable que l'industrie minière joue un rôle crucial dans le développement économique du Nord — même si ce développement constitue un élément clé de ma mission en tant que votre porte-parole. L'exploitation minière est essentielle, car les Nunavummiut en dépendent pour se loger et nourrir leurs familles. Lorsque John Main dit qu'il s'inquiète de votre projet de loi, qui pourrait faire fuir les investisseurs…

Ils sont sur la bonne voie. Ils attirent des investissements dans le secteur minier et dans d'autres domaines. Je suis allé voir de mes propres yeux les Nunavummiut qui travaillaient aux mines de fer de Baffin Land. Ils avaient la chance non seulement d'exercer le métier de leurs rêves — conduire des chargeuses et charger du minerai de fer —, mais aussi de rentrer chez eux six mois par an pour mener leur mode de vie traditionnel, c'est-à-dire chasser et vivre au contact de la nature.

Je suis désolé, mais vous n'avez pas répondu à la question. Que répondez-vous au fait que John Main craint que cela compromettrait les investissements au Nunavut?

L'hon. Rebecca Chartrand: Comme je l'ai mentionné précédemment, c'est une question de chronologie. Je pense que nous donnons suite à la demande du gouvernement du Nunavut de mettre en place des mesures de protection pour préserver les intérêts du Nunavut, que ce soit dans le domaine minier ou celui de la sécurité nationale. Il faut également comprendre que le gouvernement du Nunavut a besoin de suffisamment de temps pour saisir les ramifications des amendements...

Bob Zimmer: Respectueusement, madame la ministre, j'ai une autre question. Vous ne répondez pas à celle-ci, alors je passe à la suivante.

Madame la ministre, le projet de loi C-31 autorise le Conseil des ministres à annuler un titre minier ou un bail existant si vous, madame la ministre, estimez que cette mesure est dans l'intérêt national.

Les Nunavummiut nous regardent en ce moment même, et tous les Canadiens nous regardent. Pourquoi la notion d'« intérêt national » n'est-elle pas définie dans le projet de loi?

L'hon. Rebecca Chartrand: Comme je le mentionnais tout à l'heure, il y a une certaine chronologie à respecter ici. Le gouvernement du Nunavut a besoin de suffisamment de temps pour saisir les ramifications des amendements...

● (1050)

Bob Zimmer: Je suis désolé, madame la ministre, mais vous ne répondez pas à la question. Je passe à ma question suivante.

L'hon. Rebecca Chartrand: Nous travaillons avec nos partenaires. Nous devons examiner…

Bob Zimmer: Madame la ministre, c'est une question toute simple qui demande pourquoi cette définition n'y figure pas.

L'hon. Rebecca Chartrand: ... les méthodes et la compétence, et nous devons créer une loi pour que le gouvernement...

Bob Zimmer: Vous n'expliquez pas cela.

La présidente: Je suis désolée. Je vais vous demander à tous les deux de faire une petite pause pour l'interprétation.

Bob Zimmer: Je vais poser la troisième question. Une société canadienne qui a déjà dépensé des millions de dollars pour explorer un droit minier pourrait-elle voir ces droits annulés en vertu de cette disposition?

Madame la ministre, je ne vous demande pas une réponse longue et compliquée. Je vous demande simplement de répondre par oui ou par non. Une entreprise canadienne qui a déjà dépensé des millions de dollars pour explorer un terrain minier pourrait-elle voir ses droits annulés en vertu de cette disposition? Oui ou non?

L'hon. Rebecca Chartrand: Nous visons...

Bob Zimmer: Je demandais un oui ou un non.

L'hon. Rebecca Chartrand: ... la confiance des investisseurs...

Bob Zimmer: Quatrième.

L'hon. Rebecca Chartrand: ... dans ce que nous faisons, car nous créons une certitude...

Bob Zimmer: Si le gouvernement supprime ces droits, l'entreprise a-t-elle la garantie de recevoir une indemnisation complète et équitable? Oui ou non?

La présidente: Encore une fois, chers collègues, il ne peut y avoir d'interprétation si vous parlez tous en même temps.

Bob Zimmer: Oui, mais, avec tout le respect que je vous dois, madame la présidente, c'est mon tour de parole.

La présidente: Monsieur Zimmer, vous pouvez continuer.

Bob Zimmer: Si le gouvernement supprime ces droits, l'entreprise a-t-elle la garantie de recevoir une indemnisation complète et équitable, oui ou non? Je demande un oui ou un non.

L'hon. Rebecca Chartrand: Merci, monsieur Zimmer.

Chaque situation que nous examinons doit faire l'objet d'un examen approfondi afin de garantir que les indemnités qui seront versées...

La présidente: Merci, madame la ministre. Le temps imparti est écoulé.

Je vais prendre le tour des libéraux.

Madame la ministre, je me demandais si vous ou vos collaborateurs pourriez nous expliquer ce que le transfert des responsabilités au printemps 2027 signifie.

Si j'ai bien compris, le projet de loi prévoit des dispositions très semblables pour le transfert des responsabilités au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Vous avez également indiqué que ces dispositions étaient semblables à celles déjà en vigueur dans des provinces comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Je me demandais si vous pouviez m'expliquer comment cela s'articulerait et s'il existe des différences entre ce que propose le projet de loi C-31 et ce qui existe déjà dans d'autres administrations.

L'hon. Rebecca Chartrand: En ce qui concerne le transfert des responsabilités et l'avancement de ce projet de loi, nous voulons nous assurer que nous continuons à soutenir le système de libre accès. Nous voulons également veiller à moderniser ou à combler les lacunes éventuelles, si nécessaire, à mesure que nous nous penchons sur le renforcement de l'exploration des minéraux critiques. Nous voulons instaurer la confiance et la certitude dans nos processus.

Parallèlement, la souveraineté nationale occupe une place prépondérante dans notre travail. Nous avons constaté des lacunes dans la gestion des ressources minérales. Ces lacunes ont été révélées dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Inc., la NTI.

Quant au transfert des responsabilités, il est toujours prévu pour avril 2027. Cela n'a pas changé. Je pense que la chronologie de mise en œuvre est vraiment importante. Nous voulons nous assurer d'agir en parfaite harmonie avec les dirigeants inuits ainsi qu'avec le gouvernement du Nunavut, et c'est pourquoi nous continuons à travailler en partenariat avec eux. Dans l'ensemble, nous estimons que nous agissons en tant que gouvernement responsable dans notre travail actuel et à venir.

La présidente: Je souhaitais aborder la manière dont le système tient compte des aspects qui diffèrent de ceux des provinces et des territoires.

L'hon. Rebecca Chartrand: Dans l'ensemble, je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde. Avec le projet de loi C-31, encore une fois, nous cherchons à instaurer une certaine prévisibilité et à inspirer confiance dans le travail que nous accomplissons, qu'il s'agisse d'un projet, par exemple, d'une période donnée ou d'une année. Nos efforts pour réduire les formalités administratives, par exemple, incluent des examens réglementaires. Nous voulons nous assurer de respecter les délais ambitieux d'un an.

Je suis heureuse d'annoncer que nous avons mené une consultation approfondie dans l'ensemble des territoires afin de soutenir ce travail. En effet, certains de ces efforts ont été sans précédent, dans la mesure où un ministre a rencontré directement les organismes de réglementation afin de comprendre comment nous pouvons renforcer leurs capacités, notamment lorsqu'ils doivent mener à bien des projets de grande envergure en plus de leurs activités habituelles. Nous veillons à soutenir ces conseils. Nous trouvons des solutions pour les aider à respecter ces délais d'un an.

Par exemple, nous avons lancé un projet pilote d'outil de conservation des données pour la route de la vallée du Mackenzie, qui semble très prometteur pour contribuer à réduire ces chiffres. J'ai rencontré un représentant du conseil la semaine dernière afin qu'il me présente les avantages de cet outil. C'est très prometteur. Pour citer un exemple concret, 800 questions ont été soumises à la phase d'évaluation environnementale du processus. C'est un aspect qui ralentit souvent le processus lui-même. Il faut répondre à un certain nombre de questions, et ce, efficacement et rigoureusement. On constate que cela réduit les doublons. Cela aide à répondre aux questions indispensables pour faire avancer ces processus tout en préservant leur intégrité. Nous cherchons en effet à étendre ces outils réglementaires afin de les proposer aux organismes de réglementation du Nunavut et du Yukon.

Je pense que nous travaillons main dans la main avec le Nord, que ce soient les gouvernements territoriaux ou les titulaires de droits autochtones de la région. Tout le monde est pleinement conscient de l'occasion qui s'offre à eux, mais aussi de la période sans précédent que nous traversons. Je crois que nous sommes en parfait accord avec le Nord quant à la volonté de faire avancer ces projets afin de garantir les investissements que le Nord attend depuis des générations.

● (1055)

La présidente: Excellent.

Merci beaucoup, madame la ministre. Voilà qui met fin à notre temps avec vous.

Nous allons faire une brève pause le temps que nos prochains témoins prennent place.

Merci beaucoup.

● (1055)

_____(Pause)_____

● (1100)

La présidente: Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Je voudrais prendre un instant pour souhaiter la bienvenue à notre ministre de l'Emploi et des Familles. Elle est accompagnée de Paul Thompson, sous-ministre, et de Stéphanie Kirkland, cheffe de l'exploitation par intérim chez Service Canada.

Bienvenue au comité des finances.

Madame la ministre, vous disposerez de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire.

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles): Merci beaucoup, madame la présidente, et merci aux responsables d'être ici avec moi aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, je suis ici en compagnie de Paul Thompson, qui occupe le poste de sous-ministre, et de Stéphanie Kirkland, qui est cheffe de l'exploitation par intérim chez Service Canada.

Je suis ici pour vous parler du projet de loi C-31, qui vise à rendre notre économie plus compétitive en éliminant les clauses de non-concurrence.

[*Français*]

J'aimerais commencer par énoncer une idée simple: si vous excellez dans votre poste et que quelqu'un vous offre un meilleur emploi, vous devriez être libre de l'accepter.

[*Traduction*]

Cela me semble aller de soi. Pourtant, ce n'est pas la réalité de certains travailleurs canadiens. Une clause de non-concurrence est une disposition dans un contrat qui interdit à un employé de passer chez un concurrent ou de lancer sa propre entreprise.

[*Français*]

Ces clauses figuraient principalement dans les contrats de cadres supérieurs. Maintenant, les choses ont changé.

[*Traduction*]

L'OCDE estime qu'environ 30 à 40 % des travailleurs du secteur privé au Canada sont assujettis à une clause de non-concurrence. Ces clauses apparaissent de plus en plus souvent dans les contrats des travailleurs les moins bien rémunérés et de ceux qui ont peu de pouvoir de négociation. Les tribunaux canadiens n'appliquent les clauses de non-concurrence que dans des circonstances limitées, mais de nombreux employeurs continuent de les inclure, sachant souvent qu'elles pourraient ne pas être retenues par les tribunaux.

● (1105)

[*Français*]

Cette pratique peut dissuader les travailleurs de chercher de meilleures perspectives d'emploi par crainte de répercussions juridiques. Ce n'est pas juste pour les travailleurs, et ce n'est pas bon pour notre économie.

[*Traduction*]

Lorsque les travailleurs ne peuvent pas changer d'emploi, les salaires peuvent stagner et les idées, les connaissances et l'innovation circulent plus lentement dans l'économie. La mobilité de la main-d'œuvre est l'un des moteurs les plus importants de la croissance de la productivité; elle est bénéfique pour les entreprises, nos travailleurs et notre économie. Les clauses de non-concurrence peuvent être justifiées dans des circonstances limitées et bien définies pour protéger des intérêts commerciaux légitimes, mais leur utilisation généralisée peut restreindre la mobilité de la main-d'œuvre et la concurrence et affaiblir le pouvoir de négociation des travailleurs.

Le projet de loi C-31 modifierait le Code du travail du Canada pour interdire les clauses de non-concurrence dans les milieux de travail du secteur privé sous réglementation fédérale et dans les secteurs des transports interprovinciaux et internationaux. Une fois ces mesures en vigueur, les employeurs ne pourront pas inclure de clauses de non-concurrence dans les contrats de travail, sauf dans des circonstances limitées. Selon notre proposition, les clauses existantes deviendront automatiquement nulles et inexécutables après une période de transition d'un an et les travailleurs seront protégés contre les représailles s'ils refusent de signer un contrat ou de se conformer à une clause interdite.

[*Français*]

Nous avons également écouté les employeurs. Il y a des exceptions visant les cadres des échelons supérieurs ainsi que les personnes qui vendent leur entreprise et deviennent des employés de l'acheteur.

[*Traduction*]

Les employeurs disposent d'autres outils pour protéger leurs renseignements confidentiels et les relations avec leur clientèle, tels que les accords de non-divulgation et de non-sollicitation. Cette proposition est conforme à ce que font un nombre croissant d'administrations étrangères, comme le Royaume-Uni, l'Australie, qui ont déjà restreint l'utilisation des clauses de non-concurrence, ainsi que la province de l'Ontario qui le fait depuis 2021.

Au cours d'une période comme celle que nous vivons en ce moment, les personnes doivent pouvoir saisir les occasions qui se présentent. Un contrat qu'elles ont signé il y a des années ne devrait pas les en empêcher. Lorsque les travailleurs peuvent occuper des emplois où leurs compétences sont les plus valorisées, les entreprises peuvent attirer les talents dont elles ont besoin, les entreprises innovantes peuvent croître plus rapidement et l'économie peut mieux utiliser son capital humain.

À une époque où l'amélioration de la productivité est l'un des défis économiques les plus importants pour le Canada, éliminer les obstacles inutiles à la mobilité est un pas concret dans la bonne direction.

[*Français*]

Comme nous le savons tous, nous vivons dans un monde incertain qui évolue rapidement. La main-d'œuvre du Canada figure parmi les plus qualifiées et les plus scolarisées au monde.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-31 aidera à libérer tout le potentiel de cette main-d'œuvre en supprimant un obstacle qui limite les perspectives, la concurrence, la productivité et le dynamisme économique. Il favorisera la mobilité des travailleurs, aidera les entreprises à accéder aux talents dont elles ont besoin et contribuera à renforcer la productivité, à augmenter les salaires et à assurer une croissance à long terme.

[*Français*]

Offrons aux Canadiens la liberté d'utiliser leurs compétences, de gagner plus d'argent, d'innover et de construire quelque chose qui leur appartient. Voilà comment nous bâtissons une économie plus forte. Voilà comment nous bâtissons un Canada fort.

[*Traduction*]

Merci, madame la présidente.

Je répondrai avec plaisir à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous allons commencer par M. Genuis, qui disposera de six minutes.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre. C'est bon de vous revoir.

Vous avez parlé de libérer le potentiel de la main-d'œuvre. Je pense qu'il faut aborder le sujet qui fâche, à savoir les chiffres de l'emploi publiés vendredi dernier. Vous conviendrez sans doute qu'ils sont très préoccupants. Ils révèlent un taux d'activité des plus bas depuis près de 30 ans. Cela va à l'encontre de l'ambition que vous avez exprimée. Non seulement le chômage est en hausse, mais la proportion de la population active par rapport à la population totale n'a jamais été aussi faible au cours des 29 dernières années.

Madame la ministre, ces chiffres vous alarment-ils?

L'hon. Patty Hajdu: Tout rapport sur l'emploi, mois après mois, qui fait état d'une baisse du nombre d'emplois dans l'économie canadienne est une chose qu'il ne faut pas prendre à la légère. Il va sans dire que nous devons prendre ces données au sérieux.

Certaines régions du pays, notamment dans certains secteurs, ont été durement touchées par les droits de douane illégaux et injustes que les États-Unis ont imposés au Canada, mais je dirais que…

Garnett Genuis: Je vais rapidement revenir sur cette observation. Vous avez dit que certains secteurs avaient été touchés par la guerre commerciale, et c'est bien sûr vrai, mais je ne pense pas que ce soient ces secteurs-là qui ont été particulièrement touchés par les pertes d'emplois mentionnées dans le rapport du mois dernier.

Quels ont été les secteurs les plus touchés par les pertes d'emploi citées dans le rapport du mois dernier?

● (1110)

L'hon. Patty Hajdu: En réalité, l'un des secteurs les plus touchés a été le secteur public, et je pense que vous le savez, monsieur Genuis.

Garnett Genuis: Dans quelle mesure ce secteur est-il touché par les droits de douane? Ce sont les secteurs de l'éducation et de la santé, qui ne sont généralement pas sous réglementation fédérale.

L'hon. Patty Hajdu: Ce que nous avons constaté au cours de cette période de volatilité mondiale, c'est un impact sur les travailleurs, en particulier dans les secteurs touchés, dont vous avez sans doute longuement discuté au sein de ce comité, notamment dans les secteurs de l'acier, de l'aluminium, de la sylviculture et de l'automobile...

Garnett Genuis: Madame la ministre, vous vous contredisez un peu, car je viens justement de souligner que les chiffres de l'emploi montrent que l'impact est le plus fort dans les secteurs qui ne sont pas exposés au commerce international. De plus, nous avons également connu des pertes d'emplois massives en août, avant la dernière vague, et il ne s'agit pas seulement de variations d'un mois à l'autre. Nous parlons ici d'un taux d'activité qui atteint son niveau le plus bas depuis près de 30 ans.

Je voudrais revenir à ma question initiale. Elle est simple, et je pense qu'elle est légitime. Êtes-vous alarmée par le fait que le taux d'activité ait atteint son plus bas niveau depuis 30 ans dans ce pays?

L'hon. Patty Hajdu: En réalité, je suis vraiment encouragée par la vigueur de l'économie canadienne, en dépit de ces droits de douane injustes et de ces attaques. En effet, l'emploi dans le secteur privé est resté solide. Le secteur privé a créé 24 000 nouveaux emplois en septembre, et nous avons ajouté 163 000 emplois au cours des 12 derniers mois.

Même si l'enquête sur la population active de ce mois-ci ne s'est pas révélée aussi optimiste que nous l'espérions, les données d'un seul mois ne suffisent certainement pas pour établir une tendance.

Garnett Genuis: Très bien, madame la ministre. Je pense qu'il s'agit d'une tendance, et j'ai d'ailleurs souligné les chiffres du mois dernier, mais je prends note de votre réponse à ce sujet. Vous semblez dire que cela ne vous alarme pas.

L'hon. Patty Hajdu: Madame la présidente, je demanderais au député de ne pas me prêter des propos que je n'ai pas tenus. Je n'ai pas dit que je n'étais pas préoccupée.

Garnett Genuis: Vos paroles sont dans le compte rendu. Merci, madame la ministre.

L'hon. Patty Hajdu: En fait, j'ai dit que toute baisse de l'emploi était préoccupante, mais, dans l'ensemble, nous travaillons d'arrache-pied…

Garnett Genuis: Merci. Je vais maintenant passer à ma question suivante.

Madame la ministre, le 28 mai, devant un autre comité, je vous ai demandé pourquoi le gouvernement accordait à plusieurs reprises des subventions à des entreprises qui licencient des Canadiens et embauchent des travailleurs illégaux. J'avais alors évoqué le cas d'une entreprise de transformation de fruits de mer qui avait bénéficié de ces subventions. Celle-ci avait reçu plusieurs séries de subventions, alors même qu'elle avait licencié des travailleurs canadiens pour ensuite employer illégalement des ressortissants étrangers. À l'époque, vous aviez déclaré: « Dès que nous aurons la possibilité d'examiner la question de plus près, nous ne manquerons pas de revenir vers vous. Cela semble extrêmement préoccupant. »

Il y a cinq mois de cela; je suppose donc que vous avez eu le temps d'étudier ce dossier en détail. Pensez-vous qu'il soit justifié que cette entreprise et d'autres entreprises comme elle bénéficient de subventions publiques?

L'hon. Patty Hajdu: Permettez-moi tout d'abord de préciser le volet dont je serais responsable en matière de main-d'œuvre étrangère. Il s'agit du programme des travailleurs étrangers temporaires. C'est la seule mission dont le ministère du Travail et de l'Emploi a la charge.

Garnett Genuis: Madame la ministre, je voudrais vous reposer cette question précise pour que les choses soient bien claires.

Pensez-vous qu'il soit approprié que le gouvernement accorde des subventions à des entreprises reconnues coupables d'avoir licencié des travailleurs canadiens et embauché des travailleurs illégaux?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que l'embauche de travailleurs illégaux ne devrait être tolérée en aucun cas, où que ce soit.

Garnett Genuis: Pensez-vous que les entreprises qui agissent ainsi devraient ensuite bénéficier de subventions publiques?

L'hon. Patty Hajdu: Je répète que, évidemment, employer des travailleurs illégaux est illégal, et que la loi doit être appliquée avec toute sa rigueur. Je ne peux pas me prononcer de manière générale sur une situation particulière, mais c'est inquiétant. Je dirais que nous devrions tous nous sentir inquiets si une entreprise embauche des travailleurs illégaux.

Garnett Genuis: Serait-il toutefois raisonnable que le gouvernement adopte une politique voulant que les entreprises qui emploient des travailleurs illégaux ne puissent recevoir de subventions publiques?

L'hon. Patty Hajdu: Je peux vous parler de mon ministère et de la manière dont nous mettons en œuvre le programme des travailleurs étrangers temporaires. En effet, s'il s'avère que des entreprises…

Garnett Genuis: Madame la ministre, je vous fais part de ma frustration de ne pas obtenir de réponse à ce sujet, car je constate que vous essayez de détourner la conversation vers d'autres sujets.

Ce sont des renseignements que j'ai obtenus du gouvernement. Ils ont été présentés en réponse à ma question n^{o} 885 inscrite au Feuilleton. Je vous ai déjà interrogée à ce sujet à plusieurs reprises. En Chambre, j'ai interrogé la ministre des Pêches dont le ministère a octroyé cette subvention. Elle a qualifié cela de théorie du complot, alors même que ces renseignements provenaient de son propre ministère.

Est-ce si difficile pour vous ou pour d'autres représentants du gouvernement de dire simplement que les subventions publiques ne devraient pas être accordées aux entreprises qui licencient des Canadiens pour embaucher des travailleurs illégaux? Pourquoi ne pouvez-vous pas simplement dire que le gouvernement ne devrait jamais accorder ces subventions?

L'hon. Patty Hajdu: Je peux répondre aux questions sur mon ministère et sur son rôle dans l'embauche de travailleurs d'autres pays, notamment dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Je peux vous dire...

La présidente: Merci, madame la ministre. Le temps prévu pour ce tour est écoulé.

L'hon. Patty Hajdu: ... que de lourdes sanctions sont prévues pour les employeurs qui enfreindraient...

La présidente: Merci, monsieur Genuis.

Garnett Genuis: Des sanctions comme des subventions.

La présidente: Nous passons maintenant à M. Sawatzky, qui dispose de six minutes. Merci.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame la ministre, merci d'être ici. Je suis heureux de vous revoir.

Comme vous le savez, je représente New Westminster—Burnaby—Maillardville, une circonscription qui compte de nombreux travailleurs syndiqués et de solides syndicats locaux. C'est une priorité pour moi. Ces syndicats me parlent constamment de l'importance de créer davantage d'emplois syndiqués bien rémunérés, stables et durables. Parallèlement, partout au Canada, les employeurs font état de pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans des secteurs comme les métiers spécialisés, les soins de santé, la construction, les technologies et l'économie propre. De nombreux jeunes Canadiens cherchent aussi des occasions d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour entrer sur le marché du travail.

Pourriez-vous expliquer comment les récents investissements du gouvernement, notamment les mesures de l'initiative Une Équipe Canada forte, aident les jeunes des collectivités de tout le pays à trouver un travail enrichissant et à acquérir de l'expérience pour entreprendre une carrière stable et bien rémunérée dans un milieu syndiqué, tout en permettant aux employeurs de trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin?

● (1115)

L'hon. Patty Hajdu: Merci beaucoup de votre question, tout particulièrement en ce qui concerne l'initiative Une Équipe Canada forte.

Je vais commencer par une anecdote.

La semaine dernière, j'ai assisté à un cours d'éducation civique dans ma circonscription. J'y ai rencontré des élèves de 10e année qui commencent à étudier le fonctionnement du Canada. Cela paraît un peu fou de commencer en 10e année, mais c'est le programme scolaire. J'ai eu l'occasion de parler avec ces élèves de leur avenir et de ce que fait le Canada pour le protéger. Par la suite, l'enseignant est venu me dire qu'un très grand nombre de jeunes envisageaient une carrière dans les métiers spécialisés. C'était très encourageant de voir la fierté des jeunes élèves qui envisagent cette voie.

C'est un signe très positif des efforts que nous déployons pour souligner l'importance des métiers spécialisés, leur complexité et toute la valeur d'une carrière dans ces métiers. L'initiative Une Équipe Canada forte prévoit un investissement de 8 milliards de dollars pour attirer des gens dans les métiers spécialisés, leur assurer des places de formation et aider les apprentis à terminer leur long parcours d'apprentissage et à obtenir leur certification Sceau rouge. Elle aide aussi les employeurs à embaucher des apprentis de première année, ce qui est important.

Les syndicats appuient fortement cette approche. Ils travaillent depuis très longtemps à attirer des gens vers les métiers spécialisés, mais ils estiment que ces investissements nous aideront vraiment à faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes puissent terminer leur formation et obtenir leur certification Sceau rouge.

Jake Sawatzky: Absolument. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que le moment est très bien choisi pour souligner l'importance des métiers spécialisés et encourager les jeunes à s'y engager. Il faut aussi souligner que ces métiers peuvent mener à des emplois syndiqués très bien rémunérés et aider les syndicats à trouver les travailleurs dont ils ont besoin, à un moment où nous avons besoin de personnes qui possèdent ces compétences.

Bien sûr, l'un des moyens de remédier à ces [*difficultés techniques*] dans les métiers spécialisés pendant leur apprentissage. [*Difficultés techniques*] les investissements dans la formation en apprentissage et le programme du Sceau rouge, en particulier la nouvelle prime de 5 000 $ destinée aux travailleurs qui obtiennent leur certification Sceau rouge, aideront les jeunes Canadiens à suivre la formation, à acquérir l'expérience et à obtenir la certification nécessaire pour faire carrière dans les métiers spécialisés.

L'hon. Patty Hajdu: Absolument. Vous avez soulevé deux points très importants.

Premièrement, comment attirer davantage de gens vers les métiers spécialisés? C'est un défi dont nous parlons depuis des décennies. Sur les 8 milliards de dollars prévus, nous consacrons 2 milliards de dollars aux stages pour les jeunes et à la capacité de formation des provinces. Il s'agit d'offrir aux gens, particulièrement aux jeunes, une expérience de travail rémunérée dans les métiers spécialisés qui mène directement à l'étape suivante, soit un apprentissage ou un parcours d'apprentissage. C'est un moyen de permettre aux jeunes de découvrir ces métiers et de comprendre à quoi ressemble la vie de ceux qui les exercent. Pour certaines personnes, c'est un mystère. Peut-être que personne dans leur famille n'exerce un métier spécialisé. Peut-être qu'elles n'ont jamais eu l'occasion de découvrir ce domaine. Peut-être qu'elles ne savent pas ce qu'implique le travail d'électricien, de plombier, de tôlier ou de conducteur d'équipement lourd. C'est l'occasion pour elles de faire leurs premiers pas dans les métiers spécialisés.

Vous avez raison de dire que la prime à la réussite de 5 000 $ est un élément important qui, nous l'espérons, attirera aussi beaucoup de gens. Nous espérons qu'ils feront les efforts nécessaires pour obtenir leur certification Sceau rouge et toucher cette prime à la réussite de 5 000 $.

D'ailleurs, nous [*difficultés techniques*] à la fin de mars 2025, [*difficultés techniques*] qui ont terminé dans ce...

La présidente: Nous avons des problèmes avec les microphones, qui s'allument et s'éteignent. Nous allons suspendre très brièvement la séance pour tenter de régler le problème.

● (1120)

(Pause)

● (1120)

La présidente: Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux.

Monsieur Sawatzky, il vous reste une minute pour ce tour.

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, j'ai été caissier dans l'un de mes premiers emplois d'été. On m'avait surnommé « Jake de chez Save-On ». Mon premier emploi m'a ouvert de nombreuses autres portes et m'a permis d'acquérir beaucoup de compétences qui m'ont ensuite servi au cours de ma carrière.

Le programme Emplois d'été Canada peut offrir le même tremplin aux jeunes Canadiens d'aujourd'hui. Comment aide-t-il les jeunes à tirer de cette première expérience de travail les compétences et la confiance nécessaires pour accéder à un emploi durable?

L'hon. Patty Hajdu: Vous avez mis le doigt dessus. Le programme Emplois d'été Canada permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience, parfois dans les secteurs où ils pensent vouloir travailler et parfois dans des secteurs complètement différents. Il leur offre surtout, dans bien des cas, un premier emploi rémunéré. Ils peuvent ensuite mettre cette expérience à profit pour obtenir leur emploi rémunéré suivant.

Merci.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

J'aimerais ajouter quelque chose dans le peu de temps qu'il me reste.

L'an dernier, dans ma circonscription, à...

La présidente: Votre temps est écoulé, monsieur Sawatzky. Merci.

Jake Sawatzky: Il y a eu 244 emplois pour les jeunes.

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

[*Français*]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour, madame la ministre. Vous êtes ici pour parler des clauses de non-concurrence. Assez étonnamment, après je ne sais pas combien de minutes, je vais être le premier à vous poser des questions là-dessus.

Je pense que vous avez bien expliqué ce qu'il y a dans le projet de loi. À bien des égards, nous sommes d'accord sur les objectifs. Il est important qu'il y ait davantage de concurrence.

Maintenant, j'aimerais savoir d'où vient l'idée de faire ça maintenant. J'aimerais savoir si le Bureau de la concurrence, par exemple, a produit des documents ou des études qui ont suggéré au gouvernement de le faire, et pourquoi ça arrive à ce moment précis.

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: Je vais laisser répondre...

[*Français*]

Paul Thompson (sous-ministre, ministère de l'Emploi et du Développement social): Ce n'est pas mon domaine de spécialisation, qui est plutôt le Programme du travail, mais je noterai qu'il y a eu des études sur le taux de changement de poste au Canada, qui a diminué, et que ces mesures liées à la concurrence font partie des obstacles aux changements de poste.

Jean-Denis Garon: Est-ce que votre ministère a pensé à solliciter le Bureau de la concurrence pour produire une étude sur l'effet de ces clauses de non-concurrence sur la compétitivité, pour être sûr que c'est l'un des catalyseurs principaux du manque de mobilité entre les entreprises pour la main-d'œuvre de compétence fédérale?

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: Nous avons effectivement des données probantes. C'est pourquoi nous avons inclus ces mesures dans le projet de loi: les clauses de non-concurrence peuvent limiter la mobilité de la main-d'œuvre, réduire la concurrence et restreindre les possibilités des travailleurs de trouver un meilleur emploi, et elles ont bel et bien ces effets. Nous avons choisi d'inclure ces mesures pour garantir aux travailleurs, dans la plupart des cas, la liberté de choisir leur emploi et de changer d'emploi.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Donc, je comprends que vous n'avez pas l'intention, à court terme, de le demander au Bureau de la concurrence.

J'aimerais savoir si ce qu'on trouve dans le projet de loi C-31 sur les clauses de non-concurrence risque d'avoir un effet sur certaines clauses qui figurent dans des conventions collectives dûment négociées entre employeurs et employés et syndicats.

● (1125)

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: Dans l'ensemble, je dirais que cela ne préoccupe pas beaucoup la majorité des employeurs. Nous avons toutefois convenu d'exclure certains postes et certaines fonctions. Ce travail est en cours.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: J'aurais aimé avoir une réponse plus précise. Je comprends que vous n'avez pas toutes les réponses, mais j'aurais aimé savoir si ça a un effet sur les conventions collectives, parce que la loi proposée prévoit qu'après la signature du décret, ces clauses seront invalidées après une période d'un an. Vous pourriez nous envoyer une réponse par écrit. La question est de bonne foi; c'est juste que je ne réussissais pas à trouver la réponse.

Par ailleurs, vous nous avez dit qu'on excluait certains postes. Vous avez dit, dans vos remarques introductives, qu'au fil du temps, l'usage de ces clauses s'était démocratisé. À une certaine époque, on avait des clauses de non-concurrence pour des cadres supérieurs. On peut comprendre pourquoi, notamment pour des raisons liées aux secrets commerciaux, ces clauses ont été utilisées de façon plus large au fil du temps et sont incluses presque systématiquement dans certains contrats dans beaucoup d'entreprises.

Pouvez-vous nous dire dans quelles circonstances de telles clauses peuvent favoriser la concurrence et dans quelles circonstances elles sont souhaitables?

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: En général, les exemptions qui permettraient à une entreprise de conserver une clause de non-concurrence concernent des postes habituellement non syndiqués. Comme je l'ai dit, les clauses de non-concurrence seront annulées dans l'année suivant l'entrée en vigueur. Le ministère du Travail collabore étroitement avec les employeurs dans ces cas très précis.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Vous avez dit que, dans beaucoup de cas, certaines de ces clauses dans des contrats de travail ne tenaient pas au regard de la jurisprudence. Donc, les tribunaux ne les honorent pas.

Est-ce que, dans le projet de loi C-31, les mesures vont plus loin que la jurisprudence actuelle, ou est-ce qu'elles ne font que s'y conformer?

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: Je devrai vous répondre plus tard sur ce point, mais, de façon générale, ce que nous disons, c'est que nous modifions la loi pour rendre les clauses de non-concurrence illégales.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Je vous serais reconnaissant de nous envoyer une réponse là-dessus.

Il y a des contrats de travail qui relèvent de la compétence fédérale et du Code canadien du travail, mais la plupart des contrats de travail relèvent de la compétence provinciale et du droit civil au Québec. On sait qu'au Québec, les clauses de non-concurrence sont autorisées, mais elles sont fortement encadrées. Je vous dirais que vous êtes allée davantage vers l'approche de la jurisprudence ontarienne, où ces clauses sont réduites à leur minimum.

Est-ce qu'il y a eu une consultation du Québec et des provinces?

J'aimerais savoir s'il y a une réflexion, dans votre ministère, sur l'arrimage avec le droit du travail dans les provinces.

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: Il s'agit d'une loi fédérale qui vise les travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale. Comme je l'ai mentionné, l'Ontario a déjà pris des mesures pour rendre les clauses de non-concurrence illégales. Nous serions toujours disposés à collaborer avec les autres administrations, si elles le souhaitaient, pour voir comment harmoniser nos lois et nos politiques, mais ces mesures visent expressément les travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale...

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Je vous interromps, car il me reste 20 secondes.

Pour ce qui est des provinces qui vont moins loin que le gouvernement fédéral, est-ce que vous jugez que leurs pratiques nuisent à la concurrence?

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: Ces provinces ont le pouvoir de légiférer comme elles l'entendent. Pour leur code du travail, elles suivent leurs propres procédures. Les mesures que nous proposons visent les travailleurs des milieux de travail sous réglementation fédérale.

[*Français*]

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à Mme Jansen, qui dispose de cinq minutes.

Tamara Jansen: Madame la ministre, le projet de loi C-31 accorde de nouveaux avantages fiscaux aux fabricants. J'aimerais savoir ce que les travailleurs canadiens obtiennent en retour. Ce projet de loi oblige-t-il les entreprises qui bénéficient de ces allègements fiscaux à embaucher des travailleurs canadiens supplémentaires, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: Nous encourageons toujours le recours à la main-d'œuvre canadienne avant l'embauche de travailleurs étrangers temporaires. Comme je l'ai dit, en matière de main-d'œuvre étrangère, je suis responsable uniquement du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Tamara Jansen: Merci. Je n'ai pas vraiment entendu de réponse. Est-ce un oui ou un non?

● (1130)

L'hon. Patty Hajdu: Nous donnons la priorité à la main-d'œuvre canadienne et nous collaborons très étroitement avec les employeurs pour nous assurer qu'ils disposent des travailleurs qualifiés dont ils ont besoin.

Tamara Jansen: Une entreprise peut-elle bénéficier de cet allègement fiscal même si elle met des gens à pied?

L'hon. Patty Hajdu: Je devrais m'en remettre à mes collègues pour ce qui est des critères applicables aux mesures fiscales dont vous parlez. Comme je l'ai dit, en ce qui concerne les travailleurs, et particulièrement la main-d'œuvre étrangère, je suis responsable du Programme des travailleurs étrangers temporaires et je peux répondre en détail aux questions sur ce programme.

Tamara Jansen: Vous êtes la ministre de l'Emploi. Je vous demande si vous connaissez le projet de loi. Une entreprise peut-elle bénéficier d'un allègement fiscal même si elle met des gens à pied?

L'hon. Patty Hajdu: Nous travaillons avec les employeurs pour préserver leur présence au Canada — particulièrement en ce moment, d'ailleurs — et ainsi protéger leurs employeurs.

Nous disposons de toute une gamme de...

Tamara Jansen: Ce projet de loi oblige-t-il ces entreprises à chercher des travailleurs canadiens avant d'embaucher quelqu'un de l'étranger? Le leur impose-t-il?

L'hon. Patty Hajdu: Le Programme des travailleurs étrangers temporaires, dont je suis responsable, exige effectivement des employeurs qu'ils accomplissent un certain nombre de démarches pour s'assurer qu'ils ont cherché sérieusement des travailleurs canadiens avant même d'envisager...

Tamara Jansen: Ma question est précise: une entreprise qui bénéficie de cet allègement fiscal doit-elle chercher des travailleurs canadiens avant d'embaucher quelqu'un de l'étranger?

L'hon. Patty Hajdu: Le programme dont je suis responsable, le Programme des travailleurs étrangers temporaires, prévoit plusieurs conditions à remplir avant qu'un employeur puisse recourir à la main-d'œuvre étrangère pour pourvoir des postes vacants. Il doit notamment diffuser largement les offres d'emploi et fournir la preuve des efforts qu'il a déployés...

Tamara Jansen: Est-ce que le projet de loi C-31...

La présidente: M. Fragiskatos invoque le Règlement.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci beaucoup.

Je pense qu'il serait très utile pour tous les membres que les témoignages comprennent aussi des réponses. Nous entendons les questions, mais pas les réponses, parce que la témoin ne peut pas terminer ses propos.

Il serait souhaitable de laisser la ministre terminer.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

Madame Jansen, vous avez toujours la parole.

Tamara Jansen: Le projet de loi C-31 oblige-t-il un fabricant qui bénéficie de ces déductions fiscales à embaucher ne serait-ce qu'un seul travailleur canadien supplémentaire?

L'hon. Patty Hajdu: Les Canadiens ont toujours la priorité pour les emplois au Canada. Mon rôle de ministre de l'Emploi et des Familles consiste à veiller à ce que les entreprises donnent la priorité à la main-d'œuvre canadienne. Nous travaillons d'ailleurs en étroite collaboration...

Tamara Jansen: Voici ma question: une entreprise qui bénéficie de ces allègements fiscaux est-elle tenue d'embaucher ne serait-ce qu'un seul travailleur supplémentaire?

L'hon. Patty Hajdu: Il est difficile pour une entreprise d'embaucher des travailleurs étrangers si elle n'a pas cherché sérieusement des travailleurs canadiens.

Tamara Jansen: Bien. Je vais passer à autre chose.

Alors que les pertes d'emplois au Canada se chiffrent actuellement par centaines de milliers, votre gouvernement modifie les règles applicables aux travailleurs étrangers qui souhaitent obtenir la résidence permanente.

J'ai quelques questions. Le nouveau changement au système d'immigration Entrée express permettra-t-il aux étrangers d'obtenir plus facilement des emplois qualifiés au Canada, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: Je dirais que la ministre de l'Immigration peut vous parler des changements proposés. Ce que je peux vous dire, c'est que de nombreux employeurs partout au pays cherchent à garder les employés qualifiés et compétents qu'ils ont depuis plusieurs années. Nous travaillons avec...

Tamara Jansen: Merci.

J'ai une autre question. Le nouveau système inclura-t-il les soudeurs étrangers qualifiés?

L'hon. Patty Hajdu: Nous cherchons, notamment avec les syndicats, les moyens de disposer du bassin de travailleurs qualifiés dont nous avons besoin pour...

Tamara Jansen: Est-ce un oui?

L'hon. Patty Hajdu: Nous travaillons notamment avec les syndicats des métiers spécialisés pour nous assurer d'avoir les travailleurs qualifiés dont nous avons besoin et pour former des travailleurs canadiens...

Tamara Jansen: Cela ressemblait à un oui.

Et les électriciens étrangers?

L'hon. Patty Hajdu: Madame Jansen, je pense que vos questions sont profondément offensantes pour les syndicats de tout le pays...

Tamara Jansen: Malheureusement, beaucoup d'électriciens canadiens...

L'hon. Patty Hajdu: ... qui travaillent main dans la main avec le gouvernement canadien pour former la main-d'œuvre dont nous avons besoin.

Tamara Jansen: ... s'inquiètent de cette concurrence.

L'hon. Patty Hajdu: Comme vous le savez...

La présidente: Je suis désolée, madame Jansen, madame la ministre. Je vais vous demander de parler une à la fois.

Madame Jansen, vous avez la parole.

Tamara Jansen: Madame la ministre, alors que le nombre de Canadiens qui travaillent a diminué de 110 000 en deux mois seulement, dont 13 000 de moins dans le secteur manufacturier en septembre, votre gouvernement n'est-il pas en train de faciliter la tâche aux candidats étrangers qui rivalisent avec les Canadiens pour ces mêmes emplois qualifiés bien rémunérés, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que notre gouvernement s'attache avant tout à faire en sorte que chaque Canadien ait les compétences nécessaires, et le soutien voulu pour les acquérir, afin de pouvoir rivaliser pour obtenir les postes...

Tamara Jansen: Merci, madame la ministre.

Savez-vous...

L'hon. Patty Hajdu: ... qui sont à pourvoir. Je vais vous dire ce que...

Tamara Jansen: Le projet de loi C-31 prévoit des mesures pour aider les familles à faible revenu à obtenir des prestations. Cela soulève une question: qui profite vraiment des subventions gouvernementales? Savez-vous que la famille du premier ministre de la Colombie-Britannique, David Eby, a bénéficié de services de garde à 10 $ par jour?

L'hon. Patty Hajdu: Ce que je peux vous dire, madame Jansen, c'est qu'en ce moment, les familles de votre circonscription économisent...

Tamara Jansen: Le saviez-vous, oui ou non?

L'hon. Patty Hajdu: ... jusqu'à 10 800 $ par enfant par année.

Êtes-vous en train de dire que vous n'êtes pas favorable aux subventions qui permettent aux familles de votre circonscription d'obtenir des services de garde de qualité?

La présidente: Merci, madame Jansen.

Madame la ministre, merci. Le temps de Mme Jansen est écoulé.

[*Français*]

Monsieur Lavoie, vous avez la parole.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Je voudrais revenir sur les clauses de non-concurrence. Comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, on parle des entreprises qui relèvent du fédéral. J'ai travaillé 20 ans pour des entreprises relevant du fédéral. Souvent, les employés se sentent un peu loin des règles et des règlements, parce que l'entreprise dit une chose et ils pensent une autre chose.

Ma question est simple. En fait, j'en ai deux. Voici la première: comment va-t-on s'assurer que les employés sont au courant de cette loi et savent que c'est réel? La loi qui existe, c'est une chose; ce qui va réellement pouvoir se faire, c'est autre chose.

Deuxièmement, quels sont les mécanismes qui accompagneront les travailleurs? Souvent, l'employé est seul face à une grande entreprise qui a plein d'avocats et plein de gens qui disent des choses. Alors, comment va-t-on s'assurer de bien communiquer les changements aux travailleurs et les avenues possibles aux employeurs?

● (1135)

L'hon. Patty Hajdu: C'est une très bonne question. La loi repose sur l'information que l'employé a reçue. Je pense que nous devons communiquer avec les employés et les employeurs sous réglementation fédérale pour leur expliquer leurs droits.

Steeve Lavoie: Quelles ressources vont avoir les employés pour se défendre, s'il arrive des situations où ils sont victimes de l'ancienne méthode? Moi, j'ai connu ça. Pendant 20 ans, j'ai travaillé dans un domaine où l'employeur disait une chose qui était contre la loi, mais les employés avaient peu de moyens pour défendre leur position.

Est-ce qu'on va faciliter leur droit de recours pour ça?

L'hon. Patty Hajdu: Il y a beaucoup de pistes pour améliorer cette situation, que ce soit le Conseil canadien des relations industrielles, le ministère de l'Emploi et du Développement social ou les inspecteurs. Il y a beaucoup de possibilités pour un employé qui pense

[*Traduction*]

que ses droits ont été violés.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Vous pouvez répondre en anglais, il n'y a pas de souci.

Pourrait-il y avoir des exceptions pour contourner l'interdiction? Je vois quatre exceptions qui sont définies, mais, souvent, quand on commence à mettre des exceptions, les gens les élargissent.

Est-ce que vous voyez déjà des exceptions qui pourraient être contournées par les entreprises pour essayer de garder leurs employés ou d'éviter de la concurrence?

L'hon. Patty Hajdu: Je ne le sais pas.

[*Traduction*]

Je vais peut-être répondre en anglais, parce que mon français est un peu limité pour expliquer cela.

Je dirais que nous avons mené de vastes consultations auprès des employeurs, des syndicats, des employés et des Canadiens. La grande majorité des personnes consultées nous ont dit que, dans l'ensemble, les clauses de non-concurrence réduisent la productivité et la mobilité.

Du côté des employeurs, nous avons entendu — et je pense que c'est ce à quoi notre collègue du Bloc faisait allusion — que, pour certaines professions et certains postes, une clause de non-concurrence resterait importante pour des raisons de concurrence ou de confidentialité. Il s'agit généralement de postes de niveau supérieur qui confèrent beaucoup de pouvoirs. Dans ces circonstances, nous travaillerions avec les entreprises au cas par cas.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Merci.

J'en arrive à ma dernière question. Je vois qu'il me reste environ une minute.

Lors de votre dernière présence ici, au Comité, vous avez parlé du Sceau rouge. Je profite de cette dernière minute pour revenir là-dessus. J'avais adoré cette idée du Sceau rouge. Je me permets de profiter de votre présence aujourd'hui pour vous demander s'il y a d'autres étapes.

On parle de pouvoirs à l'intérieur du Canada relativement à plusieurs métiers, notamment dans la construction, et c'est un enjeu aujourd'hui. Quelles sont les prochaines étapes pour le Sceau rouge? Est-ce que ce programme va être élargi? Est-ce qu'il va y avoir une phase 2, une phase 3 et une phase 4?

C'est un programme qui est vraiment intéressant. Alors, veuillez prendre quelques secondes pour me parler du Sceau rouge.

[*Traduction*]

La présidente: Une brève réponse, s'il vous plaît.

L'hon. Patty Hajdu: Très rapidement, cet investissement considérable couvre vraiment tout le parcours, du moment où une personne commence à envisager un métier jusqu'à l'obtention de sa certification Sceau rouge.

Il soutient aussi tous les employeurs du pays, qui nous parlent d'ailleurs des pénuries dans les métiers désignés Sceau rouge. Dans le Nord de l'Ontario, où mon fils est conducteur de grue certifié Sceau rouge, il y a une grave pénurie dans ce métier. Ces mesures aideront à bâtir un Canada fort.

● (1140)

La présidente: Merci, madame la ministre. Nous allons devoir nous arrêter ici.

[*Français*]

Merci, monsieur Lavoie.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

C'est un peu hors sujet, mais mes collègues conservateurs ont parlé des services de garde subventionnés. Vous savez que c'est la Semaine québécoise des services de garde éducatifs à l'enfance. Je suis convaincu que la ministre va se joindre à moi pour saluer les éducatrices et les éducateurs et les remercier de leur travail. J'en profite pour remercier Sonia et Michelle, qui s'occupent de mon petit garçon, qui me permettent de travailler à Ottawa et qui permettent à ma femme d'être sur le marché du travail. Je pense que nous devons les remercier de leur excellent travail. De plus, je bénéficie d'une place à prix réduit. Qu'est-ce qu'on veut de plus? La qualité est là.

Cela étant dit, je vais continuer sur la question soulevée par mon collègue M. Lavoie, parce que c'est intéressant.

Madame la ministre, vous avez dit, dans vos remarques d'ouverture, que, de toute façon, ces clauses n'étaient pas légales et les tribunaux ne les appliquaient pas. Les employeurs les utilisent quand même, alors ça ressemble à une forme d'intimidation envers les employés, parce que nous savons tous que de faire respecter ses droits est coûteux et stressant. Même s'il y a des recours et de l'aide pour les frais juridiques, personne ne veut aller en cour. La réalité, c'est que c'est tout sauf agréable. Pourtant, les employeurs utilisent quand même ces clauses. Alors, ça semble être de l'omission ou une forme d'intimidation.

Si les employeurs insèrent déjà dans des contrats de travail des clauses qui sont illégales au regard de la jurisprudence, comment votre projet de loi va-t-il empêcher les employeurs de continuer de faire la même chose?

L'hon. Patty Hajdu: C'est la raison pour laquelle le projet de loi vise à éliminer ces clauses, parce que...

Jean-Denis Garon: Cependant, il y a des employeurs qui mettent quand même de telles clauses dans des contrats, sachant qu'elles ne sont pas valides. Ça demeure une forme d'intimidation qui existe aujourd'hui, selon ma compréhension.

Qu'est-ce qui empêche un employeur de mettre une telle clause dans un contrat en se disant que l'employé n'osera pas défendre ses droits?

C'était aussi la question de mon collègue M. Lavoie. C'est quand même une question intéressante.

[*Traduction*]

L'hon. Patty Hajdu: Je pense que le gouvernement fédéral, comme tout gouvernement, a toujours un rôle important à jouer pour informer les citoyens de leurs droits. Bien sûr, lorsqu'une loi change — par exemple, pour rendre illégales les clauses de non-concurrence —, il est important que le gouvernement fédéral en informe les employeurs sous réglementation fédérale. Nous le faisons de différentes façons: en ligne, au moyen de brochures d'information ou, parfois, en travaillant avec des associations d'employeurs ou des syndicats. Nous ferons tout notre possible pour nous assurer que les gens connaissent leurs droits.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à M. Guglielmin, qui dispose de cinq minutes.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Madame la ministre, merci de nous consacrer du temps aujourd'hui.

Madame la ministre, le Canada a perdu 68 000 emplois en septembre et 42 000 autres en août. Ces chiffres correspondent-ils aux vôtres?

L'hon. Patty Hajdu: Je suis désolée. Pouvez-vous répéter la question? Je suis en train de regarder les données.

Michael Guglielmin: Oui.

Le Canada a perdu 68 000 emplois en septembre et 42 000 autres en août. Ces chiffres correspondent-ils aux vôtres?

L'hon. Patty Hajdu: Ce sont les chiffres mensuels de l'emploi. Je pense qu'ils correspondent.

Est-ce exact, monsieur le sous-ministre?

Paul Thompson: Oui. [*Inaudible*] d'une année à l'autre.

Michael Guglielmin: Combien d'emplois nets votre gouvernement a-t-il créés depuis le début de 2026?

L'hon. Patty Hajdu: Je dirais que, malgré ces pertes d'emplois au cours des deux derniers mois, le Canada résiste assez bien aux attaques contre son économie. De fait, 163 000 emplois ont été créés au cours de la dernière année.

Michael Guglielmin: Après avoir perdu environ 110 000 emplois au cours des deux derniers mois, nous affichons maintenant une baisse d'environ 41 200 emplois depuis le début de l'année. Votre gouvernement est-il toujours en voie d'assurer une croissance nette de l'emploi en 2026?

L'hon. Patty Hajdu: Je suis désolée. La croissance d'une année à l'autre est de 163 000 emplois.

Michael Guglielmin: C'est 163 000.

L'hon. Patty Hajdu: C'est exact.

Michael Guglielmin: Le gouvernement...

L'hon. Patty Hajdu: C'est pour le secteur privé.

Michael Guglielmin: Cela comprend aussi le secteur public. Nous parlons du total net.

L'hon. Patty Hajdu: C'est uniquement le secteur privé.

Michael Guglielmin: Je parle du nombre total d'emplois au Canada.

L'hon. Patty Hajdu: Le nombre total d'emplois au Canada... Nous avons, comme vous le savez... C'est donc 44 000 au total si nous incluons le secteur public.

Laissez-vous entendre qu'il n'y avait aucune marge pour réduire les dépenses du secteur public?

Michael Guglielmin: Non, je vous demande simplement si vous êtes en voie d'assurer une forte croissance de l'emploi en 2026.

L'hon. Patty Hajdu: Je crois que oui.

Michael Guglielmin: Votre gouvernement, bien sûr — et nous savons tous que c'est un fait... Les droits de douane américains créent beaucoup d'incertitude. Le secteur manufacturier a perdu environ 13 000 emplois, mais les pertes de septembre comprenaient 35 000 emplois dans l'éducation et 23 000 dans les soins de santé. Cela dépasse largement le seul secteur manufacturier exposé aux droits de douane. Que faites-vous pour renverser cette tendance?

L'hon. Patty Hajdu: Nous constatons des pénuries de main-d'œuvre dans un nombre croissant de professions. C'est pourquoi nous investissons dans les programmes destinés aux jeunes. C'est pourquoi nous investissons dans les alliances pour la main-d'œuvre, dont j'aimerais beaucoup pouvoir parler en détail. C'est aussi pourquoi nous investissons dans les métiers spécialisés. Le défi consiste à faire le lien entre les pertes d'emplois et...

● (1145)

Michael Guglielmin: Madame la ministre, vous avez parlé des jeunes, qui ont perdu 67 000 emplois en août et en septembre. Les jeunes Canadiens ont évidemment besoin d'une chance de travailler. Quels résultats pouvez-vous présenter pour montrer que les programmes d'emploi dont vous parlez sans cesse et que votre ministère offre déjà permettent réellement aux jeunes de se faire embaucher?

L'hon. Patty Hajdu: Les efforts que nous déployons avec les provinces et les territoires grâce aux transferts relatifs au marché du travail permettent aux jeunes Canadiens d'obtenir la formation dont ils ont besoin pour être concurrentiels. Je conviens avec vous que nous pouvons en faire davantage. C'est pourquoi l'investissement de 8 milliards de dollars dans les métiers spécialisés est très axé sur les jeunes.

Michael Guglielmin: C'est vrai, madame la ministre, mais financer un programme et faire en sorte que des gens soient embauchés sont deux choses très différentes. Combien de jeunes ont obtenu un travail rémunéré grâce aux programmes que vous décrivez?

L'hon. Patty Hajdu: L'été dernier, 100 000 jeunes — dont beaucoup dans votre circonscription — ont obtenu un emploi grâce au programme Emplois d'été Canada. En ce moment, 55 000 jeunes de tout le pays reçoivent...

Michael Guglielmin: Pourtant, les dernières données sur l'emploi montrent que le chômage chez les jeunes a augmenté de 13 %.

L'hon. Patty Hajdu: Madame la présidente, il m'a posé une question, mais je ne peux pas y répondre.

Peter Fragiskatos: J'invoque le Règlement.

Encore une fois, M. Guglielmin interrompt la témoin. Mme Jansen veut apparemment se présenter aux élections en Colombie-Britannique, je suppose, puisqu'elle soulève des questions qui n'ont rien à voir avec ce projet de loi.

J'apprécierais beaucoup que les conservateurs fassent preuve de décorum et laissent les témoins terminer leurs réponses, d'une part, et qu'ils s'en tiennent au sujet, d'autre part. Je pense parler au nom de tous les membres de notre côté.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

Madame Jansen, vous avez la parole.

Tamara Jansen: Habituellement, dans les comités, nous accordons autant de temps pour la réponse que pour la question, afin que la ministre ne joue pas la montre.

La présidente: Madame Jansen, j'ai déjà répondu à cette question.

Tamara Jansen: Je pense qu'il est très important de conserver cet usage.

La présidente: Merci, madame Jansen. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Je redonne la parole à M. Guglielmin.

Bien sûr, chaque député est libre de choisir d'écouter la réponse du témoin. Je suis certaine que la plupart des membres du Comité et des gens qui nous regardent aimeraient entendre la réponse à la question.

Monsieur Guglielmin, vous avez la parole.

Michael Guglielmin: Madame la ministre, selon les dernières données sur l'emploi, le chômage chez les jeunes a augmenté de 13 %. Nous avons perdu 67 000 emplois en août et en septembre, et vous avez déjà dit au Comité que les apprentis peuvent avoir du mal à terminer leur formation parce qu'ils n'arrivent pas à accumuler suffisamment d'heures de travail.

Votre ministère fait-il un suivi...

L'hon. Patty Hajdu: Je suis désolée, madame la présidente. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dois rectifier les faits lorsque des gens me prêtent des propos. Vous pouvez vérifier la transcription, mais ce n'est pas ce que j'ai dit.

Michael Guglielmin: Vos propos figurent dans le hansard.

Vous avez déjà dit au Comité que les apprentis peuvent avoir du mal à terminer leur formation parce qu'ils n'arrivent pas à accumuler suffisamment d'heures de travail. Vous l'avez dit lors d'une de vos précédentes comparutions ici.

Votre ministère vérifie-t-il si les apprentis soutenus par les programmes fédéraux d'embauche conservent leur emploi une fois que ce soutien prend fin?

L'hon. Patty Hajdu: Oui, nous suivons effectivement la situation de bon nombre des personnes qui bénéficient des programmes de formation, qu'ils soient financés directement par le gouvernement fédéral ou par l'intermédiaire des transferts aux provinces. Nous avons d'ailleurs des données sur le maintien en emploi et les revenus pour le programme Emplois d'été Canada, pour l'apprentissage intégré au travail et le numéro d'assurance sociale...

Michael Guglielmin: Madame la ministre, un apprenti doit travailler suffisamment pour obtenir sa qualification...

L'hon. Patty Hajdu: Madame la présidente, on m'a posé une question. J'aimerais pouvoir terminer ma réponse.

Michael Guglielmin: Pouvez-vous fournir au Comité un résultat concernant le maintien en emploi? Pouvez-vous nous le fournir? Parmi les emplois obtenus grâce aux programmes de votre ministère, quelle proportion les participants conservent-ils?

L'hon. Patty Hajdu: Oui. Nous avons ces données, et elles sont très positives.

Michael Guglielmin: Pouvez-vous les remettre au Comité dans les 30 jours?

L'hon. Patty Hajdu: Elles sont publiées dans notre cadre de résultats. Vous pouvez le consulter.

Michael Guglielmin: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Guglielmin.

Monsieur Leitão, vous disposez de cinq minutes.

[*Français*]

Carlos Leitão: Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Traduction*]

Madame la ministre, merci d'être encore une fois parmi nous.

[*Français*]

Pour continuer dans la même veine que notre collègue le député de Mirabel, M. Garon, je veux mentionner que c'est la Semaine nationale des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Au Québec, ça fait déjà longtemps que nous avons des réseaux de centres de la petite enfance, ou CPE. Ce sont des services de garde publics, et nous sommes très fiers de ce réseau. Toutes les classes sociales en bénéficient. Tous les enfants de tous les membres de toutes les classes sociales sont ensemble dans ce réseau. Je pense que c'est l'un des objectifs de la politique publique.

[*Traduction*]

Revenons au sujet qui nous occupe. Nous avons un peu parlé ici des chiffres de l'emploi. Je voudrais simplement inviter nos collègues à ne pas accorder trop d'importance aux fluctuations mensuelles. Elles peuvent parfois être un peu étranges. Cela me ramène, madame la présidente, à ce que nous avons connu au printemps dernier avec la fameuse « récession fantôme » qui n'a en réalité jamais eu lieu, les données ayant confirmé par la suite qu'il n'y avait pas eu de récession début 2026.

En ce qui concerne les chiffres de l'emploi pour juillet, août et septembre, je tiens à souligner qu'ils concernaient en fait en grande partie le secteur public, notamment les secteurs de la santé et de l'éducation, et plus particulièrement le Québec et la région de Montréal. Je ne serais pas surpris, disons-le ainsi, si, en octobre ou en novembre, nous assistions à une correction massive et que, tout à coup, boum, on se retrouve avec 30 000 nouveaux emplois créés dans le secteur de l'éducation.

Ce genre de phénomène se produit avec l'enquête sur la population active. Quand on examine la réalité sur le terrain dans la région de Montréal, il est très difficile de concilier ces pertes massives d'emplois dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ces chiffres seront corrigés dans les mois à venir, alors ne nous attardons pas trop là-dessus pour l'instant, mais il est vrai que la tendance est quelque peu inquiétante, car notre création d'emplois a été faible. Ce n'est pas forcément que nous ayons perdu beaucoup d'emplois, mais notre création d'emplois a été faible, ce qui a en fait eu un impact négatif, surtout pour les jeunes travailleurs.

Les jeunes Canadiens ont eu plus de mal, par rapport aux cycles précédents, à intégrer le marché du travail, et c'est pourquoi, dans ce contexte, des programmes comme le Sceau rouge, entre autres, sont très utiles pour garantir que nous disposions d'une formation et d'une reconversion professionnelles suffisantes pour les jeunes afin qu'ils puissent entrer sur le marché du travail avec les compétences nécessaires. C'est très utile.

Pour en revenir au projet de loi C-31 — l'objet même de notre discussion — et aux clauses de non-concurrence, l'une des caractéristiques du marché du travail canadien a toujours été sa souplesse et son dynamisme. Il a toujours été relativement facile pour les gens de changer d'emploi, de se déplacer, de s'installer dans d'autres régions du pays et de se tourner vers d'autres secteurs d'activité. Pour tout changement que nous pouvons apporter afin de garantir le maintien de cette souplesse, et, dans ce cas précis, concernant la suppression des clauses de non-concurrence dans les secteurs réglementés par le gouvernement, je pense qu'il est très important d'accélérer ce processus.

Ce n'est peut-être pas une question facile pour la ministre, mais comme le gouvernement fédéral n'a pas compétence en la matière, avons-nous envisagé, dans le cadre de futures négociations fédérales-provinciales, peut-être, ou lors de discussions d'étendre les clauses de non-concurrence aux secteurs qui ne relèvent pas de la compétence fédérale et de convaincre nos homologues provinciaux d'aller également dans cette direction?

● (1150)

L'hon. Patty Hajdu: Si vous me le permettez, je prendrais juste un instant — ce que je ne fais pas d'habitude — pour remercier notre présidente pour son travail sur les services de garde d'enfants.

En effet, je sais que vous avez joué un rôle important dans ce dossier, madame la présidente, et je tiens à souligner que l'on ne nous reconnaît pas souvent le mérite du travail que nous accomplissons dans ces lieux un peu particuliers, mais grâce à votre leadership concernant les services de garde d'enfants, les familles de tout le pays économisent au moins 50 % sur leurs frais de garde. En effet, en Ontario, ma province, le coût moyen est de 22 $ par jour, ce qui permet aux parents d'économiser jusqu'à 9 000 $ par enfant et par an.

Par contre, il ne s'agit pas seulement d'économies. Il s'agit de la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui commencent dès le plus jeune âge et préparent nos jeunes au développement sain dont ils ont besoin pour leurs futures possibilités de formation.

Je suis heureuse que vous ayez soulevé ce point, et vous avez raison. Nous nous sommes inspirés, à l'échelle fédérale, de l'expérience québécoise et des données provenant du Québec qui montrent que la valeur des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants se répercute sur les revenus des femmes tout au long de leur vie. Cela a également un impact sur les revenus à la retraite, ce dont on parle parfois trop peu, à mon sens.

La présidente: Oui. Merci pour vos bons mots.

Merci, monsieur Leitão.

En fait, c'est tout le temps dont nous disposions.

J'apprécie vos bons mots, et je me joindrai peut-être à M. Garon pour remercier l'ensemble du personnel de l'éducation de la petite enfance à travers le pays, car je crois que c'est justement la Semaine nationale des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. De nombreuses personnes s'occupent de nos enfants et accomplissent un travail exceptionnel partout au pays. Je pense pouvoir les remercier au nom du comité des finances.

Madame la ministre, merci de nous avoir accordé votre temps aujourd'hui.

Chers collègues, nous allons suspendre brièvement la séance le temps de faire entrer notre dernier groupe de témoins de la journée. Merci.

● (1150)

(Pause)

● (1205)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Bienvenue à nouveau cette troisième et dernière heure de la séance du comité des finances. Nous reprenons l'examen du projet de loi C-31.

Je veux prendre un instant pour souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons l'honorable Stephen Fuhr, secrétaire d'État chargé de l'approvisionnement en matière de défense. Il est accompagné de Doug Guzman, directeur général de l'Agence de l'investissement pour la défense, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Monsieur Guzman, nous sommes ravis que vous ayez pu trouver le temps de vous joindre à nous.

Nous accueillons aussi Wendy Hadwen, sous-ministre adjointe principale, et Vincent Robitaille, sous-ministre adjoint chargé des approvisionnements.

Sur ce, monsieur le secrétaire d'État Fuhr, vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration liminaire.

L'hon. Stephen Fuhr (secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense)): Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Français*]

Bonjour à tous.

C'est avec grand plaisir que je suis ici avec vous aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'allais présenter toutes les personnes présentes, mais vous êtes gentille de l'avoir fait à ma place.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que l'environnement de sécurité dans lequel nous évoluons a beaucoup changé. Il est plus dangereux, moins prévisible et évolue plus rapidement que les institutions sur lesquelles nous comptions traditionnellement pour y faire face.

Le Canada réalise des investissements générationnels dans la défense nationale, mais les dépenses seules ne suffisent pas. Nous devons veiller à ce que ces investissements se traduisent par une disponibilité plus rapide des capacités, un renforcement de la capacité industrielle canadienne et une valeur ajoutée pour les contribuables.

En 2024, le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes a publié un rapport intitulé *L'heure du changement a sonné: réforme de l'approvisionnement en matière de défense au Canada*, qui recommande des réformes visant à simplifier les marchés publics, à réduire les doublons, à renforcer la responsabilisation et à améliorer les résultats. Dans leur rapport complémentaire, les députés conservateurs ont explicitement demandé qu'un seul ministre soit en dernier ressort responsable de l'ensemble des approvisionnements en matière de défense.

L'année dernière, nous avons créé l'Agence de l'investissement pour la défense à titre d'organisme de service spécial au sein de Services publics et Approvisionnement Canada, en la concevant dès le départ comme une structure temporaire. Ces recommandations parlementaires, associées à l'expérience directe que nous avons acquise en exploitant l'Agence, nous ont aidés à définir les réformes que nous voulions apporter à long terme. Dans sa section 16, le projet de loi C-31 propose de créer une agence ministérielle. Nous avons depuis présenté le projet de loi C-40, qui propose la création d'une société d'État relevant du portefeuille de la Défense nationale. Bien que la structure proposée diffère, les objectifs restent les mêmes: regrouper l'approvisionnement, la production et les investissements; établir une responsabilité ministérielle claire; réduire les doublons; et livrer le matériel plus rapidement tout en maintenant le contrôle parlementaire.

Il est important de noter que nous n'avons pas attendu le projet de loi pour commencer à livrer la marchandise. L'Agence a conclu d'importants marchés, notamment des contrats portant sur les fusils de nouvelle génération de Colt Canada, six avions Bombardier Global 6500 pour l'Aviation royale canadienne et du matériel de communications militaires par satellite avec Télésat. Il y a bien d'autres exemples — nous pourrons peut-être y revenir —, mais ce ne sont là que trois contrats que je vous cite à titre d'illustration. Ce sont des exemples concrets des progrès réalisés dans le cadre de la structure temporaire.

Notre expérience a confirmé l'importance d'un rôle précoce du secteur privé, d'une expertise commerciale et d'une autorité décisionnelle claire. Nous voulons que les entreprises canadiennes, y compris les petites et moyennes entreprises, aient des occasions concrètes de participer aux marchés publics de défense et de renforcer notre capacité industrielle nationale.

Le Comité a un rôle important à jouer pour examiner la gestion des deniers publics et veiller à ce que les modifications législatives favorisent une saine gestion financière. Aller plus vite ne signifie pas sacrifier la responsabilité. L'objectif n'est pas d'éliminer les freins et contrepoids, mais d'éliminer les processus inutiles qui allongent les délais et augmentent les coûts sans améliorer les résultats.

La vérificatrice générale, le directeur parlementaire du budget et les comités de la Chambre des communes et du Sénat continueront de jouer un rôle important dans l'examen minutieux des dépenses de défense et des décisions d'approvisionnement. Une responsabilité ministérielle claire, des contrôles financiers appropriés et un contrôle parlementaire restent au cœur de notre approche. En fin de compte, notre succès ne se mesurera pas simplement à l'aune de nos dépenses, mais à notre capacité à tenir nos engagements, à la rapidité avec laquelle nous le faisons et à la valeur que les Canadiens tirent de leur investissement. La structure institutionnelle a peut-être évolué, mais notre engagement envers ces objectifs, lui, n'a pas changé.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur le secrétaire d'État.

Nous commencerons par M. McLean, qui dispose de six minutes.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

Bienvenue, monsieur le ministre.

Monsieur le ministre, vous êtes secrétaire d'État chargé de l'approvisionnement en matière de défense. Dans le projet de loi présenté, le projet de loi C-31, vous deviez être promu au rang de ministre. Le projet de loi proposé actuellement, le projet de loi C-40, vous ramène au rang de ministre associé de la Défense. Il y a, je pense, une certaine confusion dans toute cette organisation de titres.

Le secrétaire d'État chargé de l'approvisionnement en matière de défense allait devenir ministre de la Défense… chargé de l'approvisionnement… et devient désormais ministre associé.

Pouvez-vous tout d'abord nous expliquer ces différents titres et en quoi vont-ils influencer votre avenir?

L'hon. Stephen Fuhr: Merci pour cette question.

À l'heure actuelle, je suis secrétaire d'État chargé de l'approvisionnement en matière de défense. Dans notre structure actuelle, il s'agit d'un organisme de service spécial qui exerce une supervision ministérielle au sein de Services publics et Approvisionnement Canada. C'est là où nous en sommes. Cette structure a toujours été temporaire. Nous devions simplement nous mettre au travail sur ces approvisionnements et apprendre ce qu'il fallait faire.

Comme je l'ai mentionné dans mon intervention, vos collègues du comité de la défense nationale nous ont bien informés des changements que le Parlement estimait nécessaires. Cela a guidé notre décision. Nous avons ensuite acquis une année d'expérience dans le traitement rapide d'un très grand nombre de dossiers. Je pense que la plupart des gens s'accorderaient à dire qu'ils n'ont jamais vu le gouvernement agir aussi rapidement en matière d'approvisionnement.

C'est ce qui explique mon rôle actuel de secrétaire d'État. Je vais…

Greg McLean: Merci, monsieur le ministre. Notre temps est compté, alors permettez-moi d'aller droit au but.

Par calcul électoral, le Parti conservateur du Canada avait agi très rapidement pour tenter de rétablir nos dépenses militaires. Il était réjouissant de constater, lorsque votre gouvernement a été élu, que vous comptiez effectivement vous inspirer de certaines dépenses que nous avions prévues. Nous nous en réjouissons grandement, mais nous avons constaté, dans ce projet de loi C-31, que vous aviez en fait proposé une structure, et vous êtes récemment revenu, dans le projet de loi C-40, avec une structure révisée. Vous proposiez une Agence de l'investissement pour la défense dont vous deviez être le ministre. À présent, vous avez abandonné cette idée et opté pour une société d'État.

Il y a une différence entre les agences et les sociétés d'État, mais la question principale ici concerne le rôle du ministre. Vous serez ministre associé. Je suppose que le ministre en aura la responsabilité. Dans cette nouvelle structure, vous conservez la capacité de diriger la société d'État, ce qui est étrange compte tenu de la nature même de cette entité. Dans ce nouvel arrangement, vous n'êtes pas complètement l'un ou l'autre. Vous allez exercer un contrôle direct sur la société d'État, qui est censée fonctionner en toute indépendance en ne recevant de votre part que des orientations politiques.

Pouvez-vous expliquer la raison d'être de ce choix? Pourquoi vous êtes-vous écarté des normes habituelles de gouvernance institutionnelle applicables à ce type d'agences et de sociétés?

L'hon. Stephen Fuhr: Je suis ravi de le faire. J'y venais, mais merci de m'avoir remis sur la bonne voie. Je suis heureux d'intégrer le projet de loi C-40 dans cette discussion. Je sais qu'il ne figure pas dans le mandat du Comité, mais il fait partie du débat. Si le Comité estime que c'est pertinent, j'aborderai ces points ensemble.

Il semble que ce soit ce que vous souhaitiez, je suis donc ravi de le faire. Dans la proposition initiale, le projet de loi C-31, nous nous orientions vers la création d'un organisme ministériel, comme vous l'avez décrit, à l'image des nombreux autres organismes et ministères que nous avons. Ce projet de loi, si vous vous en souvenez, a été déposé en mai. Cette petite Agence de l'investissement pour la défense n'a été mise sur pied qu'en octobre; c'est donc six mois plus tard que nous avons déposé le projet de loi dont la Chambre est saisie, celui dont nous discutons aujourd'hui, le projet de loi C-31.

Au cours de l'année écoulée, soit six mois après le dépôt du premier projet de loi, nous avons appris que, compte tenu des avantages que nous constatons en matière de production, d'approvisionnement et d'investissement, nous estimons qu'une société d'État à vocation plus commerciale sera mieux à même de prendre en charge les volets de l'investissement et de la production, des domaines pour lesquels un ministère ne disposera pas nécessairement des mêmes outils. C'est pourquoi nous avons opté pour ce modèle. Ensuite…

● (1210)

Greg McLean: Très bien. Vous discourez depuis un certain temps déjà. Permettez-moi d'intervenir, car il s'agit d'une société d'État atypique, dont vous continuerez à diriger les opérations.

Examinons maintenant le calendrier. Le projet de loi C-31 a été déposé à la Chambre le 6 mai 2025. M. Guzman a été nommé président de cette agence le 1er octobre 2025. Le 31 août, M. Guzman semblait sur le point de partir, vous avez donc remanié ce projet de loi pour en faire une société d'État.

Comme je l'ai dit, M. Guzman est le PDG. Dans ce cadre, il dispose de toutes sortes de pouvoirs lui permettant de contourner les directives de la fonction publique concernant le recrutement du personnel. Parallèlement, vous allez continuer à diriger. Qui sera à la tête de l'Agence? M. Guzman, en tant que président-directeur général, ou bien le ministre qui en assurera la direction?

Encore une fois, il est très inhabituel qu'un ministre exerce ce genre de contrôle sur une société d'État. Expliquez-moi comment cela s'est produit et quelles en seront les conséquences.

L'hon. Stephen Fuhr: Bien sûr. Je vais faire intervenir M. Guzman dans un instant.

En fin de compte, ce sont le PDG et le président du conseil d'administration qui dirigeront les opérations quotidiennes d'une société d'État. Son rattachement à la Couronne est prévu, je crois, par l'article 9 du projet de loi C-40. Tout gouvernement, passé, présent ou futur, voudra exercer un contrôle sur les dépenses de défense.

Il en a toujours été ainsi…

Greg McLean: Je vais simplement vous poser une question directe. Il ne me reste que quelques secondes pour que vous y répondiez. Pourquoi, dans ce cas précis, et uniquement dans ce cas précis, le ministre exerce-t-il un contrôle direct sur cette société d'État?

L'hon. Stephen Fuhr: C'est pour que le gouvernement du Canada puisse être tenu responsable de ces dépenses.

Greg McLean: Le gouvernement du Canada et le ministre sont deux choses différentes. Le gouverneur en conseil, c'est une chose, mais le fait que le ministre dirige l'Agence expose celle-ci à une corruption importante. Êtes-vous d'accord?

L'hon. Stephen Fuhr: Non, je ne suis pas d'accord. C'est votre opinion.

Greg McLean: Je ne pense pas que ce soit une opinion. Je pense que c'est en fait écrit quelque part.

L'hon. Stephen Fuhr: Vous dites qu'il est écrit que cela exposera le gouvernement à une corruption importante. Montrez-moi où c'est écrit.

Greg McLean: Je suis désolé. Qu'est-ce qui est écrit?

L'hon. Stephen Fuhr: Vous avez porté une accusation.

La présidente: Merci, monsieur McLean. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons poursuivre en donnant la parole à M. Leitão pour six minutes.

[*Français*]

Carlos Leitão: Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Traduction*]

Monsieur le ministre, merci beaucoup d'être parmi nous.

Peut-être souhaiteriez-vous réagir à ce que notre collègue vient de dire au sujet de la corruption à grande échelle, car moi aussi, j'ai été surpris et même troublé par ces propos.

L'hon. Stephen Fuhr: Merci beaucoup de me permettre de terminer ma pensée.

On a laissé entendre que le modèle que nous proposons entraînerait une corruption à grande échelle. Ce n'est certainement pas le cas; cela n'est indiqué nulle part. C'est peut-être son opinion.

Quoi qu'il en soit, non, il s'agit d'une société d'État afin qu'elle puisse adopter une approche plus commerciale. Nos marchés publics en défense nous mettent en concurrence avec certaines des plus grandes entreprises du monde. Nous voulons une entité dotée d'un esprit commercial pour nous assurer d'obtenir la meilleure offre possible et ne pas nous contenter d'acheter, mais aussi pour saisir les occasions d'investissement, ce pour quoi nous sommes mal outillés à l'heure actuelle. Nous avons des activités de production. Nous passerons à côté d'occasions si nous ne disposons pas des compétences que la société est en mesure d'apporter à l'avenir. Voilà pourquoi.

Je reviens sur la responsabilité ministérielle. Nous voulons que le gouvernement et les ministres rendent des comptes. C'est exactement ce que souhaiterait n'importe quel gouvernement, passé, présent ou futur, et notre façon de l'intégrer dans ce projet de loi passe par l'article 9 proposé. Il établit sans ambiguïté que le gouvernement et le ministre sont responsables des actes de la Couronne. Si quelque chose devait mal tourner à l'avenir — ce que nous espérons éviter —, le Parlement, la vérificatrice générale et le directeur parlementaire du budget auront un interlocuteur à qui demander des comptes. C'est exactement la raison pour laquelle l'article 9 proposé figure dans ce projet de loi.

Carlos Leitão: Merci.

Poursuivons sur l'Agence de l'investissement pour la défense. Comme nous le savons tous, je suis également secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie; nous avons donc également travaillé quelque peu sur la stratégie industrielle de défense. En effet, l'un de nos objectifs est de maximiser la composante industrielle de cette stratégie afin de garantir que le matériel soit fabriqué ici par des Canadiens, autant que possible, pour être utilisé par des Canadiens.

C'est donc dans ce contexte que l'Agence de l'investissement pour la défense a été créée, comme vous venez de le mentionner, pour fonctionner selon des principes plus commerciaux et servir également d'outil de développement économique. Peut-être auriez-vous un ou deux exemples illustrant comment, au cours des quelques mois d'activité de l'Agence, nous avons déjà constaté des résultats concrets de cette approche en termes d'expansion de la capacité industrielle canadienne pour répondre à ces besoins?

● (1215)

L'hon. Stephen Fuhr: Je tiens à décortiquer un peu ce point. Vous avez évoqué plusieurs éléments qui me semblent importants, alors permettez-moi d'en explorer quelques-uns.

Vous avez mentionné la politique relative aux retombées industrielles et technologiques. C'est très important.

Nous avons appris que plusieurs ministères, dont le vôtre, ont participé à l'élaboration de la stratégie industrielle de défense. Cette politique était traditionnellement gérée par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Elle relève désormais de l'Agence de l'investissement pour la défense. À l'avenir, la mise en œuvre de la politique relative aux retombées industrielles et technologiques sera assurée par l'Agence de l'investissement pour la défense.

C'est très important. Concrètement, cela signifie que lorsque des entreprises traitent avec le gouvernement dans le cadre de marchés publics de défense, elles n'ont plus besoin de courir partout en ville pour s'adresser au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ni, comme c'était le cas auparavant, au ministère des Services publics et de l'Approvisionnement ou au ministère de la Défense nationale. L'objectif était essentiellement de créer un guichet unique. La mise en œuvre de la politique relative aux retombées industrielles et technologiques au sein de l'Agence de l'investissement pour la défense est très importante. Nous avons reçu de nombreuses rétroactions, et les entreprises s'en réjouissent.

L'Agence de l'investissement pour la défense et la stratégie industrielle de défense suivent une approche « construire, collaborer, acheter ». Construire au Canada lorsque c'est possible. Collaborer pour acquérir des capacités. Ensuite, si des besoins opérationnels urgents exigent que nous disposions d'un équipement immédiatement, nous devrons aller l'acheter.

Je dirais que si nous disposions de tout le temps voulu, nous pourrions tout construire ici au Canada — absolument tout. Choisissez n'importe quoi. Nous pourrions le fabriquer ici. C'est en partie le temps qui nous pousse à suivre ces voies — « construire, collaborer, acheter ». Nous n'avons pas beaucoup de temps. Le commandant suprême des forces alliées de l'OTAN a déclaré à deux reprises en juillet de cette année qu'il souhaitait que les pays dépensent davantage d'argent, et qu'ils le fassent rapidement. Cela ne nous surprend pas ici au Canada, et c'est exactement ce que nous faisons.

Pour répondre à la troisième partie de votre question: qu'avons-nous fait? Certaines critiques laissent entendre que nous menons de nombreux projets, mais que nous n'attribuons pas de contrats, alors que c'est tout à fait faux.

En ce qui concerne les contrats, voici ceux que nous avons conclus. Avec Colt Canada pour les fusils d'assaut modulaires, nous avons accéléré le processus de deux ans par rapport à ce qu'il aurait été si l'Agence de l'investissement pour la défense ne s'en était pas chargée et n'avait pas fait avancer les choses.

Nous avons acheté six avions Global 6500 à Bombardier. C'est un appareil très performant. Nous sommes passés de la phase de définition à l'adjudication du contrat — ce sont les termes utilisés en matière d'approvisionnement — en environ quatre mois. C'est une rapidité tout simplement sans précédent.

Nous avons conclu un contrat avec Télésat pour la fourniture d'un accès haut débit, surtout dans le Nord. Si vous suivez l'actualité, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que le fait qu'un autre pays puisse contrôler ou restreindre notre accès à Internet est probablement une mauvaise idée, et nous agissons très rapidement. C'est d'autant plus important que nous nous sommes associés à une entité commerciale qui envoyait de toute façon des satellites dans l'espace. Nous avons simplement décidé de nous engager au lieu de…

La présidente: Merci, monsieur le secrétaire. Cela conclut le temps alloué à cette série de questions.

L'hon. Stephen Fuhr: Le sujet m'enthousiasme tellement.

La présidente: Je m'en rends bien compte, mais vous pourrez certainement poursuivre la discussion avec M. Garon, à qui je cède la parole pour six minutes.

[*Français*]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur le secrétaire d'État, d'abord, nous connaissons votre feuille de route et vos états de service dans l'Aviation royale canadienne. Nous savons que les Forces armées canadiennes sont une grande famille, alors je voulais prendre une seconde pour vous offrir, à vous ainsi qu'aux familles et aux proches des militaires décédés à la base militaire de Wainwright, mes condoléances et celles du Bloc québécois. Je les adresse à toute la grande famille des Forces armées canadiennes. Je pense qu'il est important de le faire aujourd'hui, car je n'ai pas pu être à la Chambre, hier, pour la minute de silence.

J'ai bien écouté vos remarques d'ouverture. Nous avons deux projets de loi devant nous: le projet de loi C-40 et le projet de loi C-31. Vous nous avez dit que la structure actuelle avait toujours été temporaire et que c'était l'intention du gouvernement. Nous avons vérifié ce qui a été dit à la Chambre, ce qui a été dit en comité et ce qui est dans les documents fournis par les ministères. Il n'a jamais été dit que c'était temporaire. De plus, ces deux projets de loi se contredisent, alors qu'ils ont été déposés à peu près au même moment à la Chambre des communes.

Alors, est-ce qu'il est possible de déposer au Comité, ultérieurement, les documents qui démontrent que, dès l'année dernière, la structure en place actuellement était envisagée comme étant temporaire?

● (1220)

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Je suppose que, comme je m'occupe de ce dossier au quotidien, le fait que ce projet soit temporaire m'était tout à fait familier. Je pourrais peut-être demander à mes collègues s'il existait un document officiel indiquant… Je ne vois pas en quoi cela revêt une importance particulière. Je pense que ce qui importe, c'est ce que nous faisons pour aller de l'avant et la réussite de la...

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Je comprends, mais nous avons l'impression qu'il y a de l'improvisation. Il faut que vous vous mettiez à notre place; nous ne vivons pas dans votre tête. J'ai assez de la mienne, dans laquelle je vis. Peut-être que c'était temporaire pour vous, mais l'impression que nous avons, c'est que c'est de l'improvisation. L'impression que nous avons aujourd'hui, c'est qu'avec la nouvelle structure, il va quand même y avoir un certain contrôle politique.

Je ne dis pas que tout ce qui a été fait est mauvais. Au contraire, il y a beaucoup de chemin qui a été parcouru, nous le reconnaissons. Toutefois, cette structure nous laisse croire que, quand il y aura de belles annonces à faire, ce sera un ministre qui va les faire, et que, quand quelque chose va foirer, ce sera M. Guzman qui sera devant les caméras. Alors, j'aimerais vraiment savoir s'il y a de l'improvisation ou pas. Pour moi, ça, c'est la clé.

J'aimerais maintenant parler d'un autre point. Vous avez dit, d'entrée de jeu, que vous alliez éliminer les processus non nécessaires. Est-ce que vous considérez que l'ombudsman de l'approvisionnement représente un processus qui n'est pas nécessaire? Lui, dans sa dernière intervention, il n'avait pas l'air de trouver qu'il n'était pas nécessaire.

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Pour répondre à votre première question, je comprends votre point de vue, car il y a eu quelques changements. Permettez-moi d'aborder ce point directement.

La stratégie industrielle de défense, vers la cinquième ou sixième page, tout en bas, précise effectivement que Services publics et Approvisionnement Canada fera initialement partie d'un organisme de service spécial, et elle évoque la phase initiale, celle dans laquelle nous nous trouvons.

Pour répondre à votre question, cependant, en vertu de la section 16 du projet de loi C-31, il y a eu un changement de statut: on est passé d'un organisme ministériel à une société d'État. C'est nouveau. Entre autres raisons, je suis ici pour expliquer pourquoi…

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Le temps file.

La question est simple. Je reprends vos propres mots: est-ce que ce que fait l'ombudsman de l'approvisionnement est un processus non nécessaire, oui ou non?

Vous le pensez peut-être. Vous avez le droit de le dire. Vous n'auriez qu'à dire oui. C'est court, comme réponse.

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Je pense que ce processus est absolument nécessaire, et c'est ce qu'ont dit vos collègues du comité de la défense nationale lorsqu'ils ont rédigé leur rapport détaillé. Je crois que c'était vers le milieu ou la fin de l'année 2024, ce qui n'est pas si lointain. Ils ont déclaré qu'il fallait changer notre façon de faire.

Il ne s'agit pas d'un débat partisan...

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Je vous pose la question, parce que des petites et moyennes entreprises se sentent lésées. Dans le processus actuel, elles ont un ombudsman. Dans le nouveau processus, elles n'ont pas d'ombudsman. Vous, vous arrivez ici et, dans vos remarques d'ouverture, vous dites que, ce que vous faites aujourd'hui, c'est éliminer des processus inutiles. La question n'est pas partisane. Ce n'était pas une question écrite; j'ai repris vos mots. C'est pour ça que je pose la question. Je comprends que nous n'aurons pas nécessairement de réponse à ça aujourd'hui.

C'est la nouvelle mode, au gouvernement, que d'aller faire affaire avec le secteur privé. On le voit, par exemple, dans le cas du traitement des plaintes dans les aéroports, que l'on sous-traite. Aujourd'hui, on voit qu'on a une nouvelle société d'État. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de faire des compressions de 15 % un peu partout, dans beaucoup de ministères. On se vante de la baisse du nombre de fonctionnaires, on veut diminuer la taille du secteur public, mais, ailleurs, on va engraisser des agences. Je ne vais pas porter l'odieux de redire le chiffre, mais on connaît le salaire du président-directeur général de votre nouvelle agence.

Est-ce que vous pouvez me garantir que, lorsque le gouvernement va faire état de la taille de la fonction publique et des progrès faits dans la réduction du nombre de fonctionnaires, vous allez inclure dans le nombre de fonctionnaires l'ensemble des gens qui travaillent dans vos nouvelles sociétés d'État et dans vos nouvelles agences?

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Votre question comporte plusieurs volets. Permettez-moi de répondre au premier.

J'ai l'impression que vous essayez de cerner la question de la responsabilité et en quoi cela va différer de ce que nous avons actuellement. C'est très, très similaire, voire identique. La vérificatrice générale, le directeur parlementaire du budget...

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Parlons du nombre de fonctionnaires. Est-ce que ça va être inclus?

Quand, d'une part, on crée des agences et des sociétés d'État, et que, d'autre part, on dit qu'on rapetisse la fonction publique, qu'est-ce qui rapetisse, là-dedans?

● (1225)

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Eh bien, si le volet de la surveillance est bien compris, si c'est ce que vous voulez dire, c'est parfait. Quant à la manière dont cela va se concrétiser pour la fonction publique dans ce nouveau cadre que nous décrivons actuellement, je vais céder la parole à M. Guzman, qui est chargé de diriger l'Agence.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Est-ce qu'un employé de M. Guzman est un fonctionnaire, dans la nouvelle structure?

La présidente: Merci, monsieur Garon. Votre temps de parole est terminé. On va peut-être revenir à cette conversation lors d'un autre tour.

[*Traduction*]

Nous allons poursuivre avec vous, monsieur Guglielmin, pour les cinq prochaines minutes.

Michael Guglielmin: Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le secrétaire, d'être ici. Merci de votre service. Je tiens également à vous présenter nos condoléances au nom de toutes les familles des militaires.

Monsieur le ministre, le projet de loi C-31 place l'Agence de l'investissement pour la défense sous la tutelle directe du ministre. Or, le projet de loi C-40, déposé quelques mois plus tard seulement, propose de transformer cette même agence en société d'État, dotée de son propre conseil d'administration et d'une plus grande autonomie. Pourquoi le Comité devrait-il approuver un modèle de gouvernance que votre gouvernement estime lui-même nécessaire de remplacer?

L'hon. Stephen Fuhr: Merci pour cette question.

Je n'ai peut-être pas été assez clair, alors permettez-moi de répéter que l'Agence n'existe que depuis un an. Le premier projet de loi a été déposé il y a environ six mois, en mai. Nous avons continué à nous familiariser avec cette longue liste de tâches que nous avons dressée, comme les contrats, les procédures de présélection et les arrangements en matière d'approvisionnement. Nous avons beaucoup appris, et nous avons décidé qu'une Agence de l'investissement pour la défense dotée d'une approche plus commerciale tirera parti de plusieurs éléments que nous ne sommes tout simplement pas en mesure de gérer à l'heure actuelle avec les outils et les pouvoirs dont nous disposons.

Michael Guglielmin: Merci, monsieur le secrétaire. Je dispose de très peu de temps.

Monsieur Guzman, je vais vous poser une question similaire, puisqu'il paraît que vous étiez mécontent du modèle prévu dans le projet de loi C-31, qui vous plaçait essentiellement dans une position de sous-ministre, avec un ministre exerçant un contrôle direct sur l'Agence.

Le projet de loi C-31 vous empêche-t-il de diriger l'Agence de l'investissement pour la défense comme vous estimez qu'elle doit l'être?

[*Français*]

Doug Guzman (président-directeur général, Agence de l'investissement pour la défense): Je vous remercie de vos questions.

Avant de vous répondre, permettez-moi de m'excuser d'être présent par l'entremise de Zoom. Il y a eu de la confusion dans la planification. J'aurais préféré être présent en personne.

[*Traduction*]

En ce qui concerne ce qu'a écrit la presse, je pense qu'il est dangereux de tirer des conclusions à partir de ces articles. Le premier article affirmait que je démissionnais, et la meilleure preuve que je puisse apporter pour montrer que je n'ai pas démissionné, c'est que je me trouve devant vous en ce moment même. Il existe environ quatre versions différentes de ce qui me satisfaisait ou me déplaisait, notamment la gestion de la Banque de défense, de sécurité et de résilience, qui n'existe pas, qui n'a pas de conseil d'administration et qui n'a pas de PDG. On m'aurait d'abord convaincu de rester, puis j'étais parti, puis je suis revenu: je n'accorderais donc pas beaucoup de crédit à tout cela.

Depuis le début, en ce qui concerne la structure, pour en venir au cœur de votre question, ce que j'ai fait savoir au centre et au Bureau du Conseil privé, qui joue un rôle très actif, c'est que d'autres s'y connaissent mieux que moi en matière de structure gouvernementale. Ce qui m'importe, c'est d'avoir la liberté de faire ce que nous devons faire.

Michael Guglielmin: Monsieur Guzman, permettez-moi d'intervenir ici.

La bureaucratie gouvernementale freine-t-elle encore aujourd'hui l'Agence de l'investissement pour la défense?

Doug Guzman: Je n'ai pas dit cela non plus, si vous sous-entendez que ce sont là mes propos. Si l'on me demandait d'évaluer de manière absolue les performances de l'Agence de l'investissement pour la défense à ce jour, je lui attribuerais de très bonnes notes. Je pense qu'il y a des avantages à accroître la centralisation de ce qu'elle peut faire et à la rendre plus « commerciale ». Je pense qu'elle peut devenir un lieu plus attractif. Les gens travaillent dans différentes organisations pour différentes raisons. Certains aiment bien la souplesse de la fonction publique...

Michael Guglielmin: D'accord. Merci, monsieur Guzman. Je suis désolé de vous interrompre. Je dispose de très peu de temps.

Monsieur le secrétaire, depuis la création de l'Agence de l'investissement pour la défense, combien de nouveaux équipements acquis par son intermédiaire ont effectivement été livrés aux membres des Forces armées canadiennes?

L'hon. Stephen Fuhr: Comme vous le savez bien, il faut du temps. Nous avons donné le feu vert à plusieurs projets. Nous recevrons très bientôt des fusils d'assaut modulaires canadiens. Nous recevrons très bientôt des avions Global 6500.

Michael Guglielmin: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le secrétaire, je vous demandais précisément quelle quantité de matériel avait été livrée aux membres des Forces armées canadiennes. Donnez-moi simplement un chiffre, s'il vous plaît.

L'hon. Stephen Fuhr: Vous verrez tout ce matériel arriver dans les mois à venir.

Michael Guglielmin: Malgré l'annonce et tous les fournisseurs privilégiés, le nombre de nouveaux équipements est de zéro. Est-ce exact?

L'hon. Stephen Fuhr: Nous devons encore suivre une procédure que, j'en suis sûr, vous aimeriez beaucoup que nous respections. Vous verrez tout ce matériel commencer à arriver dans les mois à venir. Je vous inviterai aux livraisons, si vous souhaitez y assister.

Michael Guglielmin: Monsieur Guzman, l'Agence de l'investissement pour la défense a été créée essentiellement pour remédier à un processus d'approvisionnement très lent et fragmenté. Le mois dernier, on a rapporté que vous étiez frustré, et aujourd'hui, nous apprenons que ces rapports étaient en réalité inexacts. Comment l'Agence de l'investissement pour la défense a-t-elle concrètement raccourci les délais d'approvisionnement?

Doug Guzman: Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Tout d'abord, je tiens à souligner que le Canada n'est pas un cas isolé. Au fil de mes rencontres avec nos partenaires de l'OTAN, j'ai pu constater que nous vivons tous ce genre de situation, sous une forme ou une autre. Nous avons un peu de retard dans la centralisation de notre agence, ce que beaucoup ont déjà fait, mais tout le monde est confronté à ces difficultés. Je ne pense pas que quiconque, quelle que soit son appartenance politique...

● (1230)

Michael Guglielmin: Excusez-moi de vous interrompre. Mon temps de parole est presque écoulé.

Je comprends que nous ne sommes pas un cas unique, mais cela a-t-il réellement raccourci les délais d'acquisition, et dans quelle mesure?

Doug Guzman: Cela dépend évidemment de chaque cas particulier.

Michael Guglielmin: La réponse est-elle « non »?

Doug Guzman: La réponse est clairement « oui ». Le PDG du groupe TKMS ne cesse de faire l'éloge de la rapidité de notre processus dans le monde entier.

La présidente: Merci, monsieur Guzman.

Merci, monsieur Guglielmin.

Cela conclut cette série de questions.

[*Français*]

Monsieur Lavoie, la parole est maintenant à vous pour cinq minutes.

Steeve Lavoie: Merci, madame la présidente.

Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. Dans le projet de loi C-31, on parle de l'Agence de l'investissement pour la défense. Je comprends tout à fait le besoin de créer cette agence. On parle du secteur de la défense, qui représente plus de 125 000 emplois. On crée un secteur nouveau au Canada, alors il faut se donner les moyens de ses ambitions.

Ma première question pour vous porte sur les petites et moyennes entreprises au Canada. Moins de 2 % des entreprises au Canada ont 100 employés et plus. Alors, les petites et moyennes entreprises représentent la grande majorité des entreprises. Dans mon passé, je les ai défendues. La semaine dernière, j'étais encore dans ma circonscription, Beauport—Limoilou, et j'ai visité une entreprise où on m'a parlé de la défense. Les gens me disaient que leur équipement avait déjà servi à la défense et qu'ils l'avaient modifié pour produire ce qu'ils produisent aujourd'hui, mais qu'ils regardaient ce qui se passait et qu'ils voudraient un jour entrer dans la danse.

Comment va-t-on s'assurer que les petites et moyennes entreprises au Canada peuvent participer à ces projets et entrer dans la danse? Comment va-t-on éviter que ça s'adresse seulement aux grandes entreprises, qui représentent moins de 2 % des entreprises, et s'assurer que toutes les petites et moyennes entreprises, comme celle que j'ai visitée dans Beauport—Limoilou, vont pouvoir contribuer au secteur de la défense?

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Je suis d'accord avec vous. Ces entreprises sont très importantes. Pour chiffrer les choses, elles représentent environ 40 %, selon les interlocuteurs, de la production économique totale de ce domaine. J'ai moi-même travaillé dans ce secteur, je sais donc apprécier le travail accompli jusqu'à présent.

La stratégie industrielle de défense visait à lever les obstacles pour les PME. Le capital en est un bon exemple. Lorsque l'on opère dans ce secteur, il est très difficile d'obtenir des capitaux. La Banque de développement du Canada a reçu 6 milliards de dollars, et les agences de développement régional ont obtenu des fonds importants. Il y aura davantage de possibilités d'aider les PME dans ce secteur lorsque nous disposerons d'un guichet unique pour les marchés publics de défense.

L'engagement auprès du secteur est également extrêmement important. Nous avons mené un travail de collaboration sans précédent avec le secteur, ce qui nous permet de cerner les besoins de chacun. Lorsque nous pouvons les aider à cibler leurs efforts, nous le faisons. La politique relative aux retombées industrielles et technologiques sert souvent très bien les intérêts des PME. L'Agence de l'investissement pour la défense gère désormais cette politique, ce qui nous permet d'aider les PME à cet égard.

J'ai participé à plusieurs missions commerciales — notamment en Corée du Sud et en Allemagne — et nous avons emmené avec nous des entreprises de toutes tailles, y compris des PME. Elles jouent un rôle essentiel. Il est extrêmement important de lever les obstacles qui les empêchent de participer et de disposer d'un lieu unique d'interaction; j'ai d'ailleurs reçu des commentaires positifs indiquant que cela s'est avéré très utile.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Merci beaucoup pour votre réponse.

Continuons dans cette optique.

Vous avez parlé, tout à l'heure, de la Banque de développement du Canada, ou BDC. J'ai eu la chance de rencontrer ses représentants à un autre comité, et la question portait vraiment sur la façon dont les entreprises s'adaptent au marché d'aujourd'hui. J'ai parlé à un ancien client que j'ai eu il y a quelques années. Il me disait que, il n'y a pas si longtemps, si son entreprise fabriquait une vis qui pouvait se retrouver dans un avion qui allait peut-être servir à la défense, la BDC ne finançait pas son projet. Aujourd'hui, on parle d'enveloppes de milliards de dollars pour contribuer à la défense, alors je trouve ça intéressant.

Comment allez-vous continuer d'encourager la BDC à rester flexible et agile vis-à-vis des petites et moyennes entreprises pour leur offrir cette fameuse prévisibilité dont ils ont besoin pour leurs futurs investissements? Les entreprises dont je parlais tout à l'heure vont devoir transformer leurs chaînes de production et leurs machines.

Comment comptez-vous poursuivre vos interventions auprès des agences gouvernementales comme la BDC?

● (1235)

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Il existe plusieurs façons de le faire.

Nous dialoguons beaucoup avec l'industrie et nous encourageons les grands équipementiers canadiens, dont De Havilland, Bombardier et CAE, à réévaluer leurs chaînes d'approvisionnement. Le gouvernement du Canada achète des produits finis. Nous n'achetons pas d'écrous ni de boulons. Ces éléments sont importants, mais nous achetons des produits finis.

Souvent, à moins qu'il ne s'agisse d'achats de faible valeur — et j'ai d'ailleurs de bonnes nouvelles à ce sujet —, il s'agit de permettre aux PME d'intégrer la chaîne d'approvisionnement. Nos entreprises canadiennes, et même les entreprises étrangères implantées au Canada et qui y réalisent un volume d'activité important, sont très performantes.

La présidente: Merci, monsieur le secrétaire. C'est tout le temps que nous avons.

[*Français*]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, nous comprenons le besoin de centraliser les décisions. Nous savons qu'il y a longtemps eu des problèmes concernant le processus d'approvisionnement. Je pense qu'il y avait quatre ministres, là-dedans. Comme vous le savez, je suis député de Mirabel, et les gens nous en parlaient. Ils trouvaient que l'approvisionnement était compliqué. Nous ne nions pas le fait qu'il y a eu beaucoup de progrès quant à l'efficacité de la prise de décisions. Cependant, quand nous avons vu la structure, puisque nous avons un projet de loi devant nous, nous avons fait des vérifications et nous avons constaté qu'aucun pays de l'OTAN, soit l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ni aucun pays du Groupe des cinq n'avait fait faire à une société d'État ce que vous voulez faire faire à une société d'État aujourd'hui.

Comment se fait-il que le Canada utilise une méthode qu'aucun de nos alliés n'utilise pour l'approvisionnement?

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Tout d'abord, je pourrais faire intervenir le PDG, car je pense qu'il aurait un avis différent.

Je dirai d'emblée que toutes les entreprises avec lesquelles j'ai discuté préféreraient sans aucun doute un contrat commercial à un contrat gouvernemental. L'Agence sera bien mieux équipée pour conclure des contrats commerciaux là où cela sera possible. M. Guzman sera mieux à même d'en parler.

Je pense que la réalité est exactement le contraire de ce que vous affirmez ici...

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Ce que vous dites, essentiellement, c'est qu'on a le projet de loi C-40 et qu'on change la structure parce que, pour les entreprises, un contrat avec le gouvernement n'est pas souhaitable. Donc, chez les autres membres du Groupe des cinq et de l'OTAN, chez nos alliés, les contrats gouvernementaux sont souhaitables pour les entreprises, mais, chez nous, les entreprises n'aiment pas ça. Vous m'excuserez, mais j'ai de la difficulté à croire ça. J'ai aussi de la difficulté à croire que ça va être rentable.

Pouvez-vous rappeler au Comité le salaire de M. Guzman?

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Je vais simplement réitérer ce que je disais. Je pense que les pratiques de nature plus commerciale de la société d'État seront tout à fait...

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Monsieur le secrétaire d'État, il me reste 20 secondes.

Quel est le salaire de M. Guzman? C'était public, mais je ne m'en souviens pas. Est-ce que ça se peut que ce soit deux fois le salaire du premier ministre? On parle d'efficience dans les fonctions de l'État, ici. C'est ce que vous nous vendez, avec ce projet de loi.

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Il participe à cette conférence téléphonique. N'hésitez pas à lui demander quel est le montant de sa rémunération.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Quand il sera ministre, je lui poserai des questions. Là, je les pose à vous. Vous devriez être content.

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: C'est vrai, mais en ce qui concerne le Conseil du Trésor, je dirai de manière générale...

[*Français*]

La présidente: Merci, monsieur Garon. Votre temps est écoulé.

[*Traduction*]

Monsieur le secrétaire, le temps imparti est écoulé. Merci.

[*Français*]

La parole est maintenant à M. Lefebvre pour cinq minutes.

Eric Lefebvre: Merci beaucoup, madame la présidente.

On ne peut pas, aujourd'hui, parler des Forces armées canadiennes sans avoir une pensée spéciale pour la grande famille des Forces armées canadiennes. Je joins ma voix à celle de mes collègues pour offrir mes plus sincères condoléances aux familles et aux collègues des victimes.

Madame la présidente, lorsque j'étais pompier, j'ai vécu un triste événement où j'ai perdu un collègue durant une intervention. Pendant une telle intervention, on doit poursuivre son travail. Aujourd'hui, j'ai une pensée particulière pour les collègues des soldats qui sont décédés, qui ont eu à poursuivre leur travail et qui doivent encore le poursuivre aujourd'hui. Les prochaines semaines, les prochains mois et les prochaines années vont être difficiles. Je les encourage à aller chercher l'aide nécessaire et à ne pas avoir peur de rencontrer des gens pour en parler. Ce sont des moments extrêmement difficiles qu'on n'oublie jamais. Je remercie également mes consœurs et confrères pompiers, les ambulanciers paramédicaux et tous ceux qui sont intervenus durant cet événement.

Monsieur le secrétaire d'État, merci d'être des nôtres aujourd'hui. L'Agence de l'investissement pour la défense s'est dotée d'un important pouvoir discrétionnaire pour les besoins des Forces armées canadiennes et la sécurité nationale. On va procéder sans appel d'offres, en concluant des ententes de gré à gré. Tantôt, mon collègue Carlos Leitão, pour qui j'ai beaucoup de respect, a dit qu'il était inquiet de la possibilité qu'il y ait de la corruption. J'en suis aussi très inquiet.

Avez-vous entendu parler du dossier Maritime Launch Services concernant la location d'un terrain en Nouvelle-Écosse?

● (1240)

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: J'ai une vision très générale… Nous composons avec plusieurs marchés publics. Si nous parlions d'un marché en particulier, je me serais mieux préparé à en discuter, mais nous parlons ici du processus. En ai-je entendu parler? Oui, tout à fait.

[*Français*]

Eric Lefebvre: L'entreprise Maritime Launch Services a pris en location un terrain du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse pour 13 500 $ par année, puis l'a donné en location au gouvernement libéral fédéral pour 20 millions de dollars par année pendant 10 ans. C'est 200 millions de dollars. Si ça, ce n'est pas de la corruption, je me demande ce que c'est.

Alors, en ce qui concerne la volonté de donner un pouvoir discrétionnaire à l'Agence de l'investissement pour la défense, je joins ma voix à celle de mon collègue libéral qui se dit inquiet de la possibilité de corruption.

Monsieur le secrétaire d'État, est-ce que vous allez mettre en place les balises nécessaires pour éviter des dérapages comme celui qu'on a vu dans le dossier de Maritime Launch Services?

Je vais vous poser trois autres petites questions...

Steeve Lavoie: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Monsieur Lavoie, vous avez la parole.

Steeve Lavoie: Sauf le respect que je dois à mon collègue, que j'apprécie beaucoup, on parle du projet de loi C-31, aujourd'hui, et non de ça. Alors, j'aimerais qu'on revienne au projet de loi C-31.

Merci.

Jean-Denis Garon: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Lavoie.

Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, mon collègue M. Lefebvre parle d'approvisionnement. Ce que M. Lavoie vient de faire, c'est de l'obstruction. C'est une façon de nuire à un député de l'opposition. Ça ne devrait pas être toléré.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidente.

Je reviens à l'inquiétude que j'ai. Je suis en train de parler d'un exemple de ce qu'on vit présentement. Je suis inquiet de ce qui va se passer avec cette agence. Dans le dossier dont je parle, celui de Maritime Launch Services, je demande qui a signé le contrat et qui l'a négocié. Alors, ma question est simple: est-ce que, dans de tels cas, on va pouvoir savoir qui a signé les contrats et qui les a négociés?

Présentement, je ne suis pas capable d'avoir des réponses. Quand je demande si le ministre était au courant des négociations, je n'ai pas de réponse. Je ne voudrais pas vivre la même chose lorsque l'agence va donner des contrats. Est-ce que je vais être en mesure de savoir qui les a signés et qui les a négociés, puis de savoir si le ministre était au courant?

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Je pense que nous sommes ici pour parler du processus, mais à un niveau très général. Nous ne disposons pas de tous les renseignements sur ces marchés publics pour l'instant. Il ne s'agit même pas de nos propres marchés publics à proprement parler, je ne pourrais donc pas m'exprimer à ce sujet de toute façon, mais je voudrais revenir sur ce que vous semblez vouloir dire.

L'intégrité des marchés publics est très importante pour le gouvernement, et elle l'a toujours été. Des garanties sont en place pour assurer le suivi du rendement des fournisseurs, et en cas de problèmes avec ces derniers, le gouvernement dispose d'outils pour y remédier.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Merci, mais j'aimerais savoir si vous allez me répondre si je vous demande, dans l'avenir, qui a signé un contrat et qui l'a négocié.

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Eh bien, comme je l'ai dit, c'est l'Agence de l'investissement pour la défense qui gère ces marchés publics. Je ne pense pas qu'il est question ici d'un de nos marchés publics, je n'ai donc ni contrôle ni connaissance de la situation. J'ai entendu parler du cas que vous évoquez de manière très générale, mais je ne dispose pas de détails à ce sujet.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Vous dites que c'est de haut niveau. Je vous demande si ça va être possible de savoir qui a signé un contrat et qui l'a négocié. Je ne pense pas que ce soit une information de très haut niveau. C'est une demande simple. Est-ce que je vais pouvoir le savoir, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Nous pourrions vous indiquer où vous pourriez éventuellement trouver cette réponse, et nous pourrons transmettre cette réponse au Comité.

La présidente: Merci, monsieur le secrétaire. Nous allons poursuivre.

Je tiens simplement à remercier mon collègue pour ses paroles très aimables, prononcées au début de son intervention, à l'intention des membres des forces armées qui souffrent.

Monsieur MacDonald, nous allons maintenant vous donner la parole pendant cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente. Merci, monsieur le secrétaire.

Je tiens moi aussi à adresser mes sincères condoléances aux familles qui ont perdu des soldats. À ceux qui se remettent de leurs blessures, notre soutien, nos pensées et nos prières vous accompagnent dans ce long parcours qui vous attend.

Monsieur le secrétaire, nous avons entendu beaucoup de théories du complot venant d'en face. Nos collègues ont tendance à nous en servir souvent.

J'aimerais vous poser une question portant plus précisément sur les échanges que j'ai eus avec les parties prenantes depuis que ces changements touchant l'approvisionnement ont été introduits. Les parties prenantes affirment qu'elles ont besoin de signaux plus clairs pour croître. C'est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises du Canada atlantique, dont certaines participent aujourd'hui aux marchés publics de défense et d'autres tentent de s'implanter dans ce secteur. À l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai discuté avec plusieurs entrepreneurs qui nourrissent ces ambitions.

Mme Hadwen s'est exprimée devant le Sénat sur la manière dont nous pouvons envoyer des signaux plus clairs et renforcer nos capacités nationales. L'un d'entre vous pourrait-il aborder ce sujet en lien avec ma question?

● (1245)

L'hon. Stephen Fuhr: Je vais commencer, puis je céderai la parole à Mme Hadwen.

Un plan de défense et un plan d'investissement dans la défense sont tous deux attendus, je crois, et nous avons pris du retard. Tout a changé dans notre monde au cours des 18 derniers mois; nous avons donc besoin de politiques qui prennent en compte ces changements.

La stratégie industrielle de défense définit les capacités souveraines. Si je repense à l'époque où je dirigeais une petite entreprise, je considérais les capacités souveraines comme un indicateur assez fiable de l'orientation que le gouvernement allait prendre. Nous avons énuméré une longue liste de domaines, dont les services de support et les logiciels, dans lesquels nous allons consacrer des efforts particuliers au développement et au maintien des capacités ici, au Canada. C'est un autre secteur intéressant à examiner.

Je cède la parole à Mme Hadwen. Elle pourra compléter mes propos.

Wendy Hadwen (sous-ministre adjointe principale, Agence de l'investissement pour la défense): Merci de m'offrir cette occasion.

J'ajouterais simplement que ces capacités souveraines découlent d'un travail d'analyse que nous avons mené lors de l'élaboration de la stratégie industrielle de défense. Il s'agissait de comprendre où se situaient les besoins opérationnels des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière, et où le Canada disposait d'avantages industriels. Ces 10 capacités souveraines — avec certains détails qui les sous-tendent — font le lien entre ces deux aspects. Grâce à l'Agence de l'investissement pour la défense, nous avons la possibilité de tirer parti des investissements, de la production et des marchés publics pour faire progresser ces capacités.

C'est l'occasion de communiquer davantage avec le public, alors que, en collaboration avec les services opérationnels, nous précisons les détails et diffusons plus largement ce message afin que les petites entreprises puissent en saisir la nécessité.

Kent MacDonald: Alors, vous dites aux petites entreprises que…

Greg McLean: J'invoque le Règlement. Madame la présidente, nous avons laissé la question et la réponse se poursuivre. Pouvez-vous faire une pause quelques instants? Nous aimerions évidemment nous exprimer à titre officieux…

La présidente: Pouvez-vous en venir à votre rappel au Règlement, s'il vous plaît?

Greg McLean: Oui. Pouvez-vous me laisser y venir? Merci.

La présidente: D'habitude, les députés le font très rapidement.

Greg McLean: Le rappel au Règlement est le suivant: nous aimerions que le député d'en face nous explique ce qu'il entend par « théorie du complot ». Quels propos exactement tenus pendant cette séance relèveraient d'une théorie du complot?

La présidente: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Merci, monsieur McLean.

Greg McLean: Je pense le contraire.

La présidente: Non, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Poursuivez, s'il vous plaît, monsieur MacDonald.

Kent MacDonald: Merci, madame la présidente. J'ai perdu une seconde le fil de mes pensées.

Il est évident que vous dites aux petites entreprises que tout deviendra plus clair grâce au travail accompli jusqu'à présent dans le cadre de la stratégie d'investissement en matière de défense.

L'autre élément qui semble nous orienter vers…

Michael Guglielmin: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je ne comprends vraiment pas comment un député du parti au pouvoir peut accuser l'opposition d'être adepte de théories du complot. C'est…

La présidente: Encore une fois, ce n'est pas un rappel au Règlement. Merci, monsieur Guglielmin.

Est-ce que cela porte sur le même sujet, monsieur Garon?

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Oui.

Je comprends que, selon le Règlement, c'est votre tâche de maintenir une forme de décorum. Je pense que, dans ce cas-là, il y a matière à invoquer le Règlement.

[*Traduction*]

La présidente: Avez-vous l'article du Règlement auquel vous faites référence?

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Le rôle de l'opposition est de s'assurer qu'il y a une certaine transparence. Si on nous accuse en tenant des propos disgracieux quand nous faisons notre travail, le Comité ne fonctionnera pas.

La présidente: Je remercie mes collègues de leurs interventions, mais ce ne sont pas des rappels au Règlement.

[*Traduction*]

Monsieur MacDonald, vous pouvez continuer. J'encourage tous les députés à faire preuve de discernement dans leurs propos.

Merci.

Kent MacDonald: Merci, madame la présidente.

La section 16 du projet de loi C-31 met l'accent sur la formation de la prochaine génération de travailleurs de l'industrie canadienne de la défense. Pouvez-vous expliquer comment les collèges, les universités et les écoles de métiers seront mis à contribution dans ce nouveau cadre ou donner plus de détails à ce sujet?

● (1250)

L'hon. Stephen Fuhr: Bien sûr, et je vais vous donner un excellent exemple. Dans ma collectivité, l'Okanagan College a établi un partenariat avec une entreprise locale pour accroître le nombre de techniciens d'entretien d'aéronefs et de mécaniciens d'aéronefs.

Cela n'a pas vraiment de rapport avec l'Agence de l'investissement pour la défense, l'AID, mais comme vous avez posé la question, je pense que nous devrions tous en être très fiers. Nous avons commencé à offrir une formation de base à nos militaires dans certains collèges canadiens afin d'accélérer les formations. C'est le cas dans ma circonscription.

Beaucoup de nouveaux appareils sont sur le point d'arriver. Par exemple, nous avons remplacé nos Airbus A310 par des A330, mais nous en avons acheté presque le double. Nous aurons donc besoin de beaucoup plus de personnel. Or, notre système de formation actuel ne peut pas passer à la vitesse supérieure. C'est pourquoi le ministère de la Défense nationale s'associe avec des collèges dans différentes collectivités partout au pays, dont la mienne justement. Les techniciens suivent une partie de leur formation initiale dans ces collèges. Tout le monde y gagne.

La présidente: Merci, monsieur le secrétaire d'État. Le temps de parole est écoulé.

Merci, monsieur MacDonald.

Chers collègues, il nous reste un peu moins de 10 minutes, ce qui nous permet de faire un dernier tour de table complet en abrégeant les interventions. Les conservateurs et les libéraux auront quatre minutes chacun, et le Bloc, deux minutes. Sommes-nous d'accord pour procéder ainsi?

Des députés: D'accord.

Le président: Très bien. Madame Jansen, vous disposez de quatre minutes.

Tamara Jansen: Monsieur Guzman, pouvez-vous nous dire si, sous votre direction, les marchés d'approvisionnement militaire se concluent maintenant à un rythme jamais vu depuis des générations?

Doug Guzman: Je ne suis pas là depuis des générations, mais à mon avis et à ce que je constate, la cadence semble plus rapide qu'avant. C'est ce que nous disent les fournisseurs et nos alliés.

Tamara Jansen: Le projet d'acquisition d'avions Bombardier, qui était déjà au programme en 2016, fait partie des exemples qui nous ont été donnés pour illustrer cette rapidité folle. Télésat a également été mentionné, et ce projet est en cours depuis 2016, sous son ancien nom de Projet de communications par satellite améliorées-Polaire.

Je me demande si vous avez mené à bien un projet d'acquisition de la défense, depuis la demande initiale jusqu'à la signature du contrat, plus rapidement que ne l'aurait permis l'ancien système? Pouvez-vous citer un projet qui n'était pas déjà en cours?

Doug Guzman: Je vais céder la parole à M. Robitaille dans un instant.

Les projets en cours sont menés plus rapidement qu'avant. Le projet des fusils Colt en est un bon exemple. Par ailleurs, tout le monde s'accorde à dire que le processus d'acquisition des sous-marins se déroule à une vitesse record.

Est-il terminé? Non, car il s'agit de très grandes plateformes dont la réalisation prend beaucoup de temps.

Monsieur Robitaille, je ne sais pas… Pour entrer dans les détails, tout ce qui serait terminé devrait être…

Tamara Jansen: Je m'adressais expressément à vous, monsieur Guzman.

Vous avez été embauché pour simplifier l'approvisionnement de la Défense. Pourtant, on dirait que bien des dossiers qui avancent rapidement étaient déjà en cours.

Votre régime de rémunération comprend-il une prime de rendement?

Doug Guzman: Je ne suis pas d'accord avec vous.

Le projet de l'avion de surveillance *GlobalEye* a été conçu et en est arrivé à son stade actuel sans avoir de longueur d'avance. On nous a confié pour commencer huit projets d'approvisionnement. Il faut d'abord s'occuper de ceux qui sont déjà en cours. C'est ainsi que cela a fonctionné.

Le régime de rémunération comporte un volet qualitatif. J'imagine que le greffier et son équipe évalueront ces éléments.

Tamara Jansen: Avez-vous reçu une prime de rendement depuis votre nomination?

Doug Guzman: Non.

Tamara Jansen: Vos primes sont-elles liées à des améliorations quantifiables du rendement en matière d'approvisionnement?

Doug Guzman: C'est au greffier qu'il reviendra de définir les critères d'évaluation de mon rendement.

Comme je l'ai déjà dit devant d'autres comités, je m'attends à ce que l'on nous demande d'atteindre des indicateurs clés de rendement et à ce que l'on nous évalue en conséquence à mesure que nous avançons.

Tamara Jansen: Tout à fait.

Ce qui m'intrigue donc, c'est l'idée que nous devions nous transformer en une autre organisation, en une société d'État, bien que nous avancions déjà avec l'AID à un rythme jamais vu depuis des générations.

Essayez-vous par là d'échapper à la surveillance du Conseil du Trésor, étant donné, surtout, votre budget d'un milliard de dollars?

Doug Guzman: Non, ce n'est pas le cas. Comme le secrétaire d'État l'a longuement expliqué, le gouvernement central exerce toujours une surveillance très étroite.

Il me semble, toutefois, à propos de votre dernière question, que l'Initiative liée aux drones que nous avons lancée était très novatrice. Vous ne voudrez probablement pas que j'entre dans tous les détails, mais du début à la fin, nous avons adjugé des contrats à plusieurs fabricants canadiens dans un domaine qui représente l'avenir de la technologie militaire.

● (1255)

Tamara Jansen: Laissez-vous entendre qu'il n'y avait aucun projet de drones en cours avant votre arrivée?

Doug Guzman: Mme Hadwen connaît mieux ce dossier que moi, mais effectivement, il s'agit là d'une initiative nouvelle lancée après mon arrivée.

Tamara Jansen: Vous parlez de l'Initiative liée aux drones. C'est intéressant.

Doug Guzman: Il s'agit de l'Initiative liée aux drones de la Défense.

Tamara Jansen: Il n'y avait aucun projet de drones en cours.

Doug Guzman: Non. Si vous achetez un avion, cela ne signifie pas qu'il n'y a jamais eu d'avion. Ce que je dis, c'est que cette initiative, du début à la fin — ces fournisseurs...

Tamara Jansen: Eh bien, c'est ce que nous essayons de comprendre, je crois. Si, selon vous, l'AID fonctionne aussi bien qu'elle le fait et à ce rythme, pourquoi passons-nous maintenant à une société d'État? C'est même prévu dans le projet de loi.

La présidente: Merci, madame Jansen. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Leitão, qui dispose de quatre minutes.

Carlos Leitão: Merci.

Je suppose que ce serait pour aller encore plus vite.

Monsieur Guzman, comme nous discutons avec vous, pouvez-vous également mentionner… Vous avez dit plus tôt que d'autres partenaires fonctionnent de la même façon, avec une structure semblable à celle que nous mettons en place ici. Vous vous êtes entretenu avec bon nombre de vos homologues en Europe et ailleurs.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous faire part de votre conclusion en ce qui concerne la structure que nous allons adopter par rapport à ce que nos partenaires font déjà?

Doug Guzman: Je vais mentionner le cas de deux des forces armées les plus importantes du monde. Les États-Unis ont fait appel à un banquier, un spécialiste du capital-investissement de Cerberus, principalement pour diriger leurs acquisitions. Ils lui ont conféré des pouvoirs incroyables, plus vastes que ceux dont notre organisme disposera. Il s'agit d'un mode de gouvernement différent, et peut-être pas celui auquel nous aspirons toujours, mais c'est certainement un exemple de gouvernement qui va fondamentalement dans la même direction que nous. De même, l'armée britannique a fait appel à une personne du secteur privé d'une manière très semblable à ce que nous faisons. Ces situations ne sont pas identiques, mais la centralisation des pouvoirs et l'apport de compétences externes sont des thèmes qui…

J'ai demandé à un pays qui fonctionne ainsi depuis des décennies quel conseil il donnerait. Le conseil se résumait à ceci: maintenir une séparation, confier la direction à une personne extérieure et veiller à ce que le dossier soit important au sommet du gouvernement. Il reste ensuite à relever le défi le plus complexe, à savoir répondre aux exigences des Forces armées canadiennes, tout en faisant les choix les plus avantageux pour le pays.

Encore une fois, nous n'avons pas le temps de tout passer en revue. Évidemment, à certains égards, il existe des tensions entre ces deux objectifs, mais si nous parvenons à ramener la question à ces objectifs, notre pays et ses forces armées y trouveront leur compte.

Carlos Leitão: Merci, monsieur.

[*Français*]

Monsieur Robitaille, on allait vous demander de donner un peu plus d'exemples concrets de ce que l'Agence de l'investissement pour la défense a déjà fait pour accélérer l'octroi de contrats publics, mais on a été interrompu. Pouvez-vous nous en parler?

Vincent Robitaille (sous-ministre adjoint, Approvisionnements, Agence de l'investissement pour la défense): Merci.

J'aimerais donner l'exemple de l'initiative liée aux drones qui a été lancée. Je tiens à préciser que ce ne sont pas les premiers drones qui ont été achetés, mais nous avons grandement accéléré le processus. En l'espace de 60 jours, nous avons créé un nouveau marché de 400 fournisseurs canadiens qualifiés pour offrir différents types de drones, des formations sur les drones et des systèmes anti-drones. Nous avons accordé une première série de contrats de plus de 50 millions de dollars, et une deuxième série est déjà en cours de préparation. Donc, c'est une très grande accélération. On parle d'appels d'offres qui ont été faits dans une période de plusieurs semaines plutôt que de plusieurs mois, comme c'était le cas précédemment.

Dans le cas des drones, compte tenu de ce que nous voyons ailleurs dans le monde, je pense que nous nous entendons tous pour dire que ce sera très important pour les futurs conflits armés. Il est important que le Canada soit capable de répondre rapidement. Alors, nous avons été capables de faire ça, et la nouvelle société d'État va rendre ça plus facile de faire en sorte que ce soit la norme plutôt que l'exception.

Carlos Leitão: Il n'y a pas si longtemps que ça, j'étais à Mirabel, dans la circonscription de mon collègue M. Garon, pour l'inauguration d'une nouvelle usine de l'entreprise Volatus Aerospace. C'est une très belle histoire. C'est quelque chose qui témoigne de la rapidité avec laquelle on est capable d'avancer.

La présidente: Merci, monsieur Leitão. Votre temps de parole est écoulé.

Pour conclure cette réunion, je donne la parole à M. Garon pour deux minutes.

● (1300)

Jean-Denis Garon: Pour rebondir sur les propos de mon collègue, je dirais que ça m'aurait fait plaisir d'être là. Si le gouvernement m'invitait, j'assisterais certainement à ces annonces, comme celle qu'on a faite chez Airbus, par exemple.

Carlos Leitão: Ça a été fait.

Jean-Denis Garon: Cela dit, monsieur le ministre, c'est peut-être juste une impression, mais il me semble que, dans le passé, il y a beaucoup de processus d'approvisionnement qui ont été lents, surtout ceux qui étaient très stratégiques et qui étaient reliés aux plus gros contrats. À un moment donné, au Cabinet du premier ministre, les décisions ne se prenaient pas. On le voit présentement dans le cas des sous-marins, par exemple. On voit qu'il y a des décisions politiques qui se prennent au plus haut niveau et que ça a une influence. Parfois, on peut se demander si les changements de structure supplémentaires que vous faites — on comprend qu'il y en a déjà eu — vont vraiment avoir un effet, parce qu'il y a beaucoup de décisions qui se prennent sur le plan politique.

Je dépasse un peu le cadre du projet de loi C-31, mais je vous pose la question parce que ça m'intéresse. On me rappellera peut-être à l'ordre, mais j'aimerais savoir comment ça se passe, au plus haut niveau, pour l'acquisition d'avions de chasse, comme les F-35, les Gripen, et ainsi de suite. Où en êtes-vous dans le processus, et comment se fait-il que nous soyons encore sur le bout de notre siège?

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Il me semble que vous avez répondu à votre propre question quand vous avez dit que vous risquiez d'être rappelé à l'ordre.

Je laisserai la présidence décider si c'est effectivement le cas. J'ai déjà présidé un comité.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Êtes-vous d'accord sur le fait que, dans certains cas, l'approvisionnement a été lent dans le passé? Ça fait quand même 10 ou 11 ans que le Parti libéral est au pouvoir. Êtes-vous d'accord pour dire que, souvent, c'est au bureau du premier ministre que les décisions sont bloquées et que, quand il y a de la volonté politique, il y a beaucoup d'approvisionnement, de très gros contrats très stratégiques qui peuvent aller de l'avant très rapidement?

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Si vous me le permettez, je ferai quelques observations susceptibles de vous intéresser personnellement.

Le Québec gagne grandement à ce nouveau système que nous mettons en place. La société Davie vient d'obtenir un contrat pour construire six nouveaux brise-glaces.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Monsieur le secrétaire d'État, c'est correct. L'argumentaire...

[*Traduction*]

L'hon. Stephen Fuhr: Bombardier, CAE — deux entreprises qui, j'en suis sûr, vous tiennent beaucoup à cœur...

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Je vous parle de la structure. Ce que je vous dis, c'est qu'il y a une limite à ce qu'une structure peut changer.

La présidente: Merci, monsieur Garon. Votre temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

Je tiens vraiment à remercier le secrétaire Fuhr, M. Robitaille, Mme Hadwen et M. Guzman de s'être joints à nous aujourd'hui.

Chers collègues, merci d'avoir été des nôtres pendant trois heures.

Avant que vous partiez, un petit rappel: les amendements au projet de loi C-31 doivent être déposés d'ici jeudi. Nous avions initialement fixé l'échéance à midi, mais nous allons la repousser à jeudi à 17 heures. Nous attendons avec impatience de les recevoir, le cas échéant.

Sur ce, la séance est levée.

Merci, chers collègues.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca